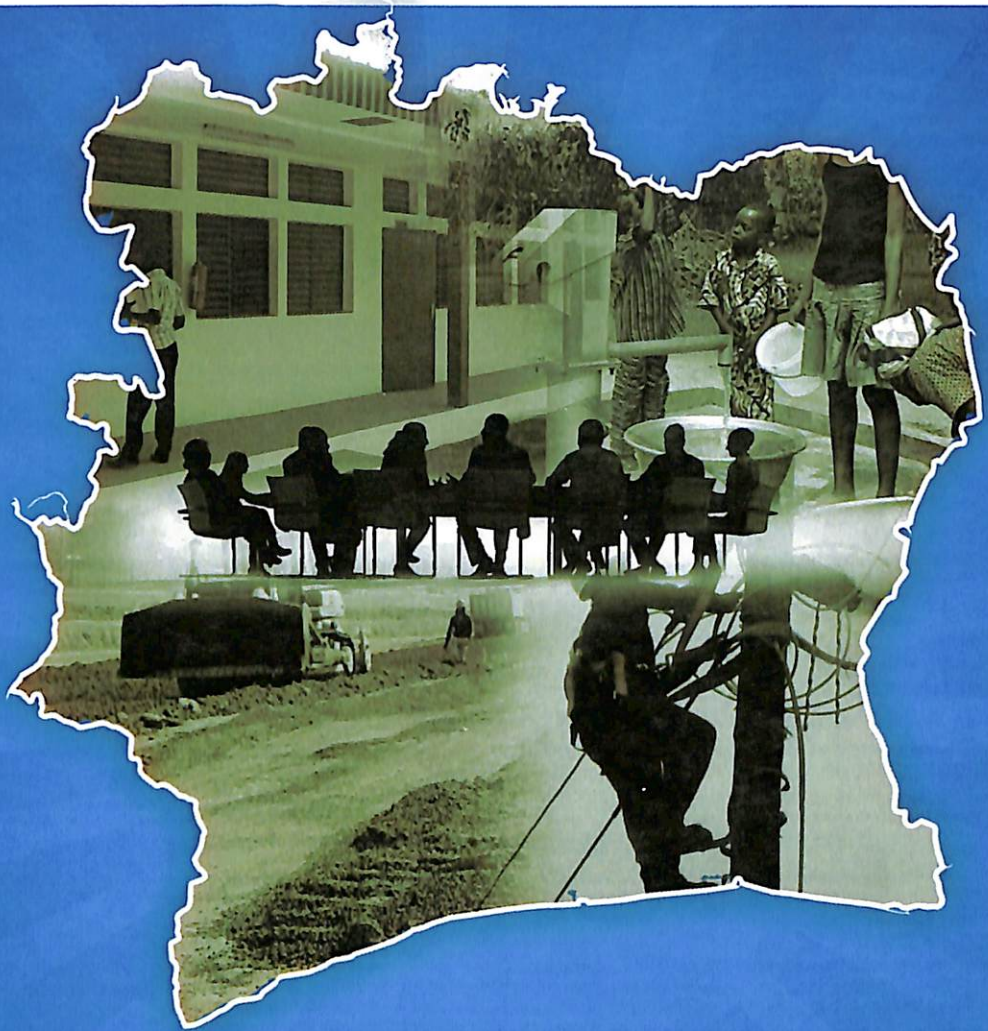
République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline -Travail

MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT

Edition 2017



BOITE A OUTILS DU MANUEL DE PLANIFICATION LOCALE PARTICIPATIVE

PNUD
Au service des peuples et des nations

UNFPA

SOMMAIRE

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 1 4
1.1. Termes de Référence du processus d'élaboration du PDL 4
1.2. Chronogramme des activités du processus PDL 5
1.3. Convention liant le Consultant au Conseil de la collectivité territoriale 5
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 2 7
2.1. Principales données de base du Diagnostic Global Participatif 7
2.2. Analyse situationnelle des questions de population 7
2.3. Présentation du Diagnostic Global Participatif (DGP) 8
2.4. Analyse des Problèmes 9
2.5. Analyse des Parties Prenantes 10
2.6. Méthode FFOM 12
2.7. Canevas de rédaction d'un rapport de diagnostic participatif 13
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 3 14
3.1. Méthodologie de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) 14
3.2. Matrice de compatibilité des objectifs 17
3.3. Canevas de rédaction d'un Plan de Développement Local (PDL) 18
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 4 19
4.1. Matrice d'actions 19
4.2. Fiche projet 19
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 5 20
5.1. Typologie des ressources 20
5.2. Préparation de la Table Ronde des partenaires 20
5.3. Canevas d'un plan de financement des activités du PDL 21
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 6 22
6.1. Critères pour la programmation triennale des activités 22
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 7 23
7.1. Tableau récapitulatif général des recettes et dépenses de fonctionnement 23
7.2. Tableau récapitulatif général des recettes et dépenses d'investissement 23
7.3. Procédure de validation et d'approbation du budget annuel 24
7.4. Page d'approbation du budget annuel 25
OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 9 26
9.1. Guide des besoins d'informations liés au suivi–évaluation des résultats de développement 26
9.2. Guide des besoins d'informations liés au suivi des résultats opérationnels 27
9.3. Guide d'élaboration d'un plan de suivi–évaluation 27
9.4. Guide de préparation de la collecte des données sur le terrain 28
9.5. Méthode de minimisation des erreurs sur les données collectées 28
9.6. Méthode d'analyse documentaire 29
9.7. Méthode de mesures biophysiques 29
9.8. Méthode d'observation directe 30
9.9. Méthode de questionnaires et enquêtes 30
9.10. Méthode d'entretiens semi-structurés 32
9.11. Tableau de bord de suivi des résultats d'extrants 33
9.12. Brainstorming 33
9.13. Groupe de discussion 33
9.14. Canevas de rapport de suivi trimestriel 34
9.15. Matrice des questions de contrôle du cadre logique 35
9.16. Canevas de rapport de bilan annuel 35
9.17. Méthodes d'évaluation de l'impact 36
9.18. Méthode du changement significatif 37

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 1

1.1. TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PDL

La collectivité territoriale qui décide d'élaborer son plan de développement local gagnerait à élaborer elle-même les termes de références (TDR) de l'ensemble du processus de planification locale participative, à la lumière du présent Manuel.

Un tel exercice présente beaucoup d'avantages. Il permettra d'abord à la collectivité de disposer d'une vue globale de l'ensemble des opérations : l'exécution séquentielle, les acteurs impliqués et le chronogramme détaillé. Elle pourra ensuite s'appuyer sur ce document pour élaborer des conventions de partenariat avec tous les opérateurs privés appelés à intervenir à des étapes du processus. Enfin, il est utile que la collectivité prenne l'habitude de rédiger des TDR de toutes les études (et également des projets) qu'elle initie, surtout quand celles-ci impliquent des personnes ressources extérieures.

Le texte ci-après donne quelques éléments qui pourraient être pris en compte dans l'élaboration des TDR.

1.1.1. Contexte et justification

Le contexte et la justification de cette étude peuvent se situer à deux niveaux: le niveau national et le niveau de la collectivité.

Au niveau national, le processus de décentralisation confère désormais la mission de planification et d'aménagement du territoire aux collectivités territoriales. L'État a opté pour une planification ascendante qui tient compte de l'harmonisation nécessaire avec tous les échelons du territoire.

Au niveau de la collectivité, l'élaboration du plan de développement local trace le cadre cohérent des actions de développement et offre l'occasion de participation de tous les acteurs à un projet collectif.

1.1.2. Objectifs de l'étude

Il faut distinguer les deux types d'objectifs : l'objectif général et les objectifs spécifiques.
L'objectif général est de doter la collectivité d'un outil de planification qui servira de référence à toutes les actions de développement.

Plusieurs objectifs spécifiques sont visés notamment :
– disposer d'un outil sur lequel s'appuiera la collectivité pour les programmations pluriannuelles ;
– disposer d'un outil pour corriger les disparités et réaliser un développement plus harmonieux ;
– disposer d'un vivier de projets socio-économiques et culturels;
– disposer d'un outil de promotion de la collectivité et de dialogue avec les potentiels bailleurs de fonds.

1.1.3. Activités

Les activités dont il est question sont celles qui seront menées tout le long du processus. Il convient de parcourir les sept (07) étapes et ressortir les principales activités dans chacune d'elles. Ce sont entre autres :
– la mise en place des structures de travail ;
– les concertations ;
– les ateliers ;
– les exercices spécifiques de planification (diagnostic, planification, programmation) ;
– l'élaboration de rapports et documents divers.

Les TDR doivent les décrire brièvement.

1.1.4. Méthodologie

Il s'agit de la synthèse de toutes les approches méthodologiques utilisées dans les sept (07) étapes. La collectivité doit inviter le bureau d'études ou cabinet privé qui fera les études à proposer une approche méthodologique participative. Le choix de la méthodologie est important pour le succès du processus participatif. Le manuel offre plusieurs outils qui peuvent permettre à la collectivité d'entrer en négociation avec les partenaires privés à impliquer dans l'élaboration du plan de développement local.

1.1.5. Résultats attendus

Plusieurs résultats sont attendus:
– les plans de développement des zones (de planification);
– le plan de développement de la collectivité;
– une base de données socio-économique et culturelle de la collectivité;
– un catalogue de fiches projets de la collectivité ;
– etc.

1.1.6. Chronogramme

Un chronogramme doit être établi pour situer chaque activité dans le temps, préciser sa durée et la durée de tout le processus.

1.1.7. Coûts

Les coûts dont il est question ici concernent la rémunération du consultant qui réalisera l'étude complète.

1.2. CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS DU PROCESSUS PDL

Compte tenu de la longueur du processus, il est plus utile de faire un chronogramme pour chacune des sept (07) étapes et de faire un chronogramme général.

1.2.1. Chronogramme des activités de l'étape 1 : Préparation du processus de planification locale participative

Tableau 1 Chronogramme des activités de l'étape préparation

Activités	1er mois	2e mois	3e mois	4e mois	5e mois	6e mois	7e mois
Activité 1: (1/2 journée)	→						
Activité 2: (1/2 journée)	→						
Activité 3: (1/2 journée)	→						
Activité 4: (1/2 journée)	→						
Activité 5: (1 journée)	→						
Activité 6: (1 journée)	→						
Activité 7: (3 journée)	→	→	→	→			
Activité 8: (2 journée)				→	→	→	
Activité 9: (2 journée)						→	→
Activité 10: (2 journée)							→

1.2.2. Chronogramme des activités des 5 premières étapes du processus de planification locale participative

Tableau 2 Chronogramme des activités des 5 premières étapes du PPLP

Étapes	1e Année	2e Année	3e Année	4e Année
Étape 1 Préparation du processus (26 semaines)	→			
Étape 2 Diagnostic (10 semaines)	→			
Étape 3 Planification (11 semaines)	→			
Étape 4 Mobilisation de ressources (2 ans)		→	→	
Étape 5 Programmation (10 semaines)		→		

La mobilisation des ressources est une longue activité d'environ deux ans. Mais, elle peut démarrer concomitamment à l'étape de programmation. L'étape de la mise en œuvre (tout comme l'étape de suivi-évaluation) a une durée qui est indéterminée à ce stade.

1.3. CONVENTION LIANT LE CONSULTANT AU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Un exemple de convention

CONVENTION POUR L'APPUI TECHNIQUE A L'ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE LIVILLE

Convention N° 012 / 03-05 / DK-CIV

Entre d'une part,
La Commune de Liville, représentée par Monsieur KOLA HERVE, Maire de la dite Commune
Et d'autre part,

Le Bureau d'études DK, Bureau d'études économiques et sociales, représenté par Monsieur DOUA KAMA, en qualité de Directeur,

Ont convenu de ce qui suit :

Article 1
La Commune de Liville, partie concédante, sollicite le Bureau d'études DK, pour l'appui technique à l'élaboration du plan de développement de la Commune de Liville.

Article 2
Les prestations sollicitées par la Commune de Liville sont :

1/ un appui scientifique du Bureau d'études DK à l'organisation de l'étape de préparation du processus de planification locale participative ;

2/ la maîtrise d'œuvre des étapes suivantes de l'élaboration du plan de développement de Liville :
– étape du diagnostic participatif ;
– étape de la planification ;
– étape de la programmation;
– étape de la mobilisation des ressources.

Article 3
Le coût de cette prestation est de cinquante millions de Francs CFA.

Article 4
Le Bureau d'études DK s'engage à fournir à la Commune de Liville toutes les prestations définies à l'Article 2.

Article 5
La Commune de Liville s'engage à payer la somme de cinquante millions de Francs CFA au Bureau d'études DK, pour assurer la réalisation de toutes les prestations définies à l'Article 2.

Article 6
Les deux parties s'engagent au respect scrupuleux des clauses du présent protocole d'accord.

Article 7
Les parties sont libres de saisir les tribunaux pour le règlement des conflits nés de l'exécution de la présente convention lorsque aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée à l'amiable.

Article 8
La présente convention prend effet à partir de la date de sa signature.

Fait à Liville, le 12 Juin 2020.

Pour le Bureau d'études DK

Le Directeur

DOUA KAMA

Pour La Commune de Liville

Le Maire

KOLA HERVE

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 2

2.1. PRINCIPALES DONNÉES DE BASE DU DIAGNOSTIC GLOBAL PARTICIPATIF (DGP)

Tableau 3 Données de base par domaine du DGP

1. Population (au dernier recensement) 1.1. Population (total, hommes, femmes et par classes d'âge) 1.2. Nombre de groupements 1.3. Nombre de villages (par taille)
2. Données géographiques et climatiques de la zone 2.1. Étendue de la commune 2.2. Pluviométrie annuelle
3. Éducation 3.1. Nombre total d'écoles (par niveau) 3.2. Nombre d'enseignants 3.3. Nombre d'élèves 3.4. Nombre de classes
4. Santé 4.1. Nombre de postes de santé 4.2. Nombre de personnels sanitaires (par niveaux), 4.3. Nombre de personnes traitées (moyenne annuelle)
5. Infrastructures routières et pistes 5.1. Nombre de km de routes goudronnées 5.2. Nombre de km de pistes rurales 5.3. Nombre de ponts 5.4. Nombre de ports et embarcadères
6. Hydraulique 6.1. Nombre de forages 6.2. Nombre de puits villageois 6.3. Nombre de centres habités dotés d'adduction d'eau
7. Agriculture 7.1. Surfaces cultivées (cultures pluviales) 7.2. Surfaces cultivées (cultures irriguées) 7.3. Surfaces cultivées (autres) 7.4. Surfaces aménageables
8. Personnel 8.1. Nombre cadres administratifs 8.2. Nombre total des salariés de la zone 8.3. Nombre d'agents de services en service dans la zone
9. Structures 9.1. Nombre de structures bancaires 9.2. Nombre d'opérateurs épargne-crédit
10. Capital social 10.1. Nombre associations ou groupements reconnus 10.2. Nombre de groupements féminins 10.3. Nombre de groupements de jeunes
11. Élevage
12. Environnement

2.2. ANALYSE SITUATIONNELLE DES QUESTIONS DE POPULATION

Le tableau suivant fait une synthèse des aspects clés à observer et des données à analyser dans le processus d'analyse situationnelle des questions de population.

Tableau 4 Aspects clés pour l'analyse situationnelle des questions de population

Aspects	Méthodologie
Trajectoire et croissance de la population	– Analyser l'avancement de la transition démographique : fécondité et mortalité – Analyser les tendances démographiques en termes absolus et de taux de croissance
Santé sexuelle et de la reproduction	– Analyser divers indicateurs : pourcentage d'utilisation de contraceptifs par méthode, les besoins non satisfaits en matière de contraception, les types de comportements sexuels mesurés selon l'âge aux premiers rapports sexuels, le taux global de fécondité, les taux de fécondité selon le groupe d'âge, le pourcentage de mères adolescentes – Analyser l'écart entre fécondité réelle et fécondité désirée en tant qu'indicateurs clé de l'exercice des droits en matière de reproduction
Systèmes de santé et prestation de services de santé sexuelle et de la reproduction	– Analyser la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de santé sexuelles et de la reproduction qui comprend onze (11) types de services dont : la planification familiale, les SONU, la prise en charge des VBG, etc. – Les techniques suivantes d'investigation peuvent 1) inventaire des établissements ; 2) une liste de contrôle des observations cliniques pour mesurer la performance des prestataires ; 3) des interviews du personnel de santé 4) une enquête de satisfaction des clients à la sortie.
Morbidité, mortalité et transition épidémiologique	– Analyser la mortalité avec un accent sur l'évolution de la mortalité infantile, juvénile et maternelle – Montrer l'évolution de la situation épidémiologique – Il peut être utile d'analyser la situation de la violence et des accidents
Vih/sida et infections sexuellement transmissibles	– Les analyses à conduire peuvent s'appuyer sur plusieurs indicateurs et s'articuler autour des points suivants : la prévalence, l'accès aux ARV, les populations vulnérables et à risque, le financement des programmes de lutte contre le sida, l'incidence des maladies opportunistes, le dépistage, l'utilisation du préservatif, la transmission mère-enfant, etc
Adolescents et jeunes	– Analyser la situation sociodémographique des jeunes – Analyser la participation des jeunes aux processus économiques, politique et socioculturels – Établir à une cartographie des jeunes selon leur vulnérabilité – Compléter les données des études quantitatives par des méthodes qualitatives permettant de dresser un tableau complet de la jeunesse

Urbanisation et évolution de la répartition de la population	–Effectuer des analyses en se servant d'indicateurs tels que la superficie, l'habitat urbain, la population urbaine et rurale totale, etc.
Inégalités entre les sexes	– Analyser les inégalités entre les sexes en rapport avec : • les aspects socioéconomiques : taux d'activité, niveau de revenus etc. • la Violence Basée sur le Genre : prévalence, causes, conséquences, prise en charge, coûts économiques, coûts sociaux, etc. • les Mutilations Génitales Féminines/Excision : prévalence, attitudes, circonstances etc.
Données sociodémographiques	– Dressez un tableau des lacunes en matière d'information, d'indicateurs et de sources et soulignant la qualité des données, l'accès à l'information, mais aussi la transparence publique. Indiquez le degré d'exhaustivité du système d'État civil et du dernier recensement. – Si possible, essayez d'estimer les coûts publics et privés associés au manque de données dans des secteurs critiques. Ou, à l'inverse, mettez en avant les avantages cruciaux de l'histoire récente de la zone qui peuvent être attribués à la disponibilité de données pertinentes.

2.3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC GLOBAL PARTICIPATIF (DGP)

2.3.1. Diagnostic

• Un moyen de connaissance par une méthode d'analyse

Cela consiste en un état des lieux d'ensemble où l'on ne cherche pas à tout savoir, mais à dégager des choses importantes : comprendre les diversités des situations, les tendances et évolutions, écouter les aspirations et les craintes.

• Une forme d'investigation

On pose un ensemble de questions, on sollicite des informations. Ces informations sont retournées aux interlocuteurs locaux. Il s'agit d'une investigation où les acteurs locaux réfléchissent d'abord sur leur propre situation. L'équipe qui mène le diagnostic accompagne, anime cette réflexion, l'interprète de façon professionnelle.

• En vue d'une intervention

Cette investigation n'est pas un objectif mais un moyen. Elle ne se justifie que par une éventuelle intervention future, venant dans le prolongement, et donc en cohérence avec le diagnostic.

• Qui résolve des problèmes

Les communautés vivent des problèmes urgents, qu'elles ne peuvent résoudre par elles-mêmes. Ceci peut résulter du manque de moyens, du manque de capacité de mobilisation collective, des habitudes d'être pris en charge par l'État ou par des aides ou de l'impuissance de cohésion du groupe social. Le diagnostic doit permettre non seulement d'identifier les principaux problèmes, mais aussi les capacités (et leurs limites) des interlocuteurs à prendre en charge ces problèmes.

• Qui soulage des situations

Tout problème n'a pas une solution (ou en tout cas une solution réaliste à court terme). Bien souvent l'intervention envisagée ne lèvera pas réellement la contrainte, mais la rendra moins pénible.

• Qui valorise des atouts

Trop souvent les investigations qui sont menées se limitent à rechercher les problèmes pour les résoudre. Elles identifient ainsi le praticien du développement à un médecin qui mène une investigation débouchant sur une ordonnance (plan de développement) visant à guérir la "maladie du sous-développement". En fait, ce n'est pas cela. Tout groupe social, dans le monde entier est en perpétuelle évolution. L'adaptation au changement est toujours source de difficultés, mais aussi permet de révéler de nouveaux atouts, de nouvelles capacités, jusque-là ignorées. L'appui extérieur apporté vise autant à révéler ces atouts qu'à contribuer à résoudre des problèmes.

2.3.2. Global

Le caractère global du diagnostic s'explique par le fait qu'aucun domaine du champ du diagnostic n'est exclu. En effet, la perspective de développement local dans laquelle s'inscrit la démarche concerne tous les acteurs de la vie économique, sociale et de la gestion des ressources. Il tient compte de la volonté de partir des préoccupations et aspirations des populations. Il vise non seulement à la mise en place d'actions, mais aussi à la consolidation d'organisations responsables et au renforcement des capacités locales. Il considère l'ensemble des acteurs locaux dans leur diversité d'intérêt et cherche à les mobiliser dans le cadre d'une concertation et d'une négociation entre groupes d'intérêts. Il vise à initier un processus de développement local. Le diagnostic global s'insère donc dans un processus d'autopromotion et de développement durable.

2.3.3. Participatif

• Combine expérience locale et expertise externe

Les groupes composant la population de l'unité sociale analysent eux-mêmes leur situation. Ils bénéficient pour cela de l'appui de l'équipe qui joue le rôle d'animateurs-médiateurs. Cette équipe apporte aussi et met à disposition des acteurs locaux des informations extérieures et techniques de communication appropriées. Elle joue aussi le rôle de l'innocence et de la naïveté en abordant des problèmes présents, mais aussi peu exprimés par les concernés eux-mêmes.

• Équipe"pluridisciplinaire"

Le Diagnostic Global Participatif (DGP) est réalisé par une équipe pluridisciplinaire ayant des formations différentes (par exemple, agronome, urbaniste, économiste, sociologue, etc.), mais surtout sur des compétences complémentaires qui sont souvent plus riches que les formations scolaires elles-mêmes.

Cependant, dans la relation avec le groupe social, ce ne sont pas seulement les compétences formelles diversifiées qui sont nécessaires, mais aussi des statuts sociaux à plusieurs dimensions : hommes, femmes, âges différents, personnes originaires de la région et étrangères à la région. La plus grande diversité possible

(en restant un petit nombre) favorise la meilleure compréhension possible en limitant les biais.

2.4. ANALYSE DES PROBLÈMES

En fonction du chronogramme établi pour les différents ateliers, le Consultant affectent une équipe d'animateurs dans chaque zone de planification. Les séances de diagnostic participatif se tiennent en un lieu adéquat, dans chacune des zones de planification (aussi simultanément que possible) avec la participation active des délégués des comités locaux de planification. Dans chaque zone, le Consultant anime la séance sur trois à sept jours, en fonction de la participation des acteurs locaux et des difficultés rencontrées.

Les différentes séquences de l'activité d'organisation des ateliers de DGP se présentent de la manière suivante :

Séquence a) : Présenter le contenu de l'atelier de diagnostic participatif

Les animateurs présentent d'abord les modalités pratiques, l'agenda et la méthodologie de l'atelier. Ensuite, ils expliquent les thèmes et les sous-thèmes aux participants. Puis, ils se prêtent aux éventuelles questions de compréhension.

Séquence b) : Répertorier les principaux problèmes vécus par la communauté

Avant de démarrer l'exercice, l'animateur rappelle aux participants d'identifier uniquement les problèmes réels existants et non les problèmes imaginaires ou futurs. En plus, les problèmes doivent être décrits par une phrase courte et formulés dans la forme négative.

Chaque participant écrit sur deux fiches cartonnées deux problèmes majeurs de développement de la collectivité territoriale. Il les remet à l'animateur qui les affiche sur des panneaux préparés à cet effet. En fonction du nombre de participants, il récolte un nombre important de problèmes cités. Puis, il demande aux participants de regrouper les problèmes par thèmes et sous-thèmes en éliminant ceux qui font doublon.

Pour compléter la liste des problèmes, le facilitateur favorise une réflexion approfondie surtout dans les domaines reconnus comme étant critiques par la situation de référence. Pour cela, il peut se servir du guide d'entretien et tout en laissant la liberté d'expression aux participants, l'animateur :
– les aide à adopter une conception intégrée du développement local ;
– les stimule à donner leur opinion et les remercier pour leur contribution ;
– cherche à faire parler ceux qui ont tendance à rester silencieux ;
– valorise les interventions de chacun ;
– résume les interventions de façon à maximiser la compréhension de chacun ;
– ne laisse pas un participant s'écarter trop loin de la question en le ramenant de manière respectueuse à répondre à la question.

Les problèmes complémentaires ou nouveaux sont ainsi listés et affichés à leur tour, sur les panneaux à côté des premiers.

Séquence c) : Répertorier les causes pour chaque problème central

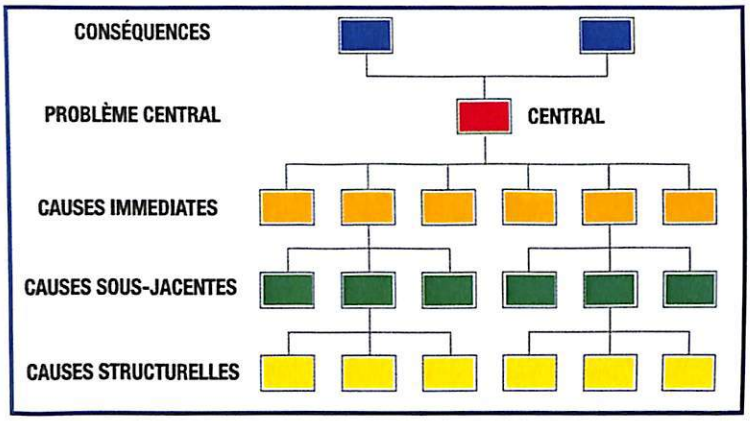
Pour cette séquence, les animateurs orientent les participants dans un exercice appelé "analyse causale" qui leur permet de distinguer trois niveaux de causes pour chaque problème identifié par eux, comme étant central. Cet exercice d'analyse causale aboutit elle-même, à la construction de ce qu'on appelle "arbre à problèmes".

En effet, l'exercice de l'analyse causale permet aux participants d'identifier dans un premier temps, les manifestations de chaque problème central appelées causes directes ou "causes immédiates". Par exemple, la cause immédiate du problème de mortalité infantile peut être une forte prévalence de la diarrhée.

Pour chaque cause immédiate, l'analyse permet aux participants d'identifier les comportements humains, les difficultés liées aux infrastructures locales, à la qualité des services sociaux, aux ressources humaines et matérielles, aux procédures de gestion, etc. qui conduisent à ces causes immédiates, appelées cette fois-ci "causes sous-jacentes". Par exemple, la consommation d'eau contaminée (cause immédiate de maladie hydrique) peut résulter du fait que les ménages ne font pas bouillir l'eau de consommation, que les villages ne sont dotés de pompes de l'hydraulique villageoise, etc.

En fin, l'analyse permet aux participants d'expliquer les causes sous-jacentes. Cette explication peut être les pesanteurs socioculturelles, les mentalités, les croyances, une politique nationale, régionale ou communale, les conflits sociaux, les conditions environnementales, etc. Ces dernières causes sont ainsi nommées "causes structurelles".

Dans la pratique, les participants procèdent comme suit :
– à l'intérieur d'un thème ou d'un sous-thème, les participants choisissent un problème qui leur parait central ;
– les participants recherchent dans la liste, un problème qui est une cause immédiate qu'ils placent en-dessous du problème central identifié ;
– les participants recherchent un autre problème qui est une cause immédiate du problème central et le placent à côté de la première cause immédiate. Ils répètent cette action jusqu'à ce qu'ils ne trouvent plus de causes immédiates dans le thème ou le sous-thème concerné ;
– les participants vérifient si chacune des causes immédiates entraîne indépendamment le problème central. Pour cela, ils vérifient que la deuxième cause immédiate n'entraîne pas la première cause immédiate ; que la troisième cause immédiate n'entraîne pas la deuxième. Ils répètent cette procédure jusqu'à ce que toutes les causes immédiates aient été vérifiées ;
– les participants procèdent de la même façon pour identifier toutes les causes sous-jacentes qui entrainent les causes immédiates ainsi que toutes les causes structurelles qui sont à l'origine des causes sous-jacentes ;
– quand tous les problèmes de la liste ont été placés comme causes, les participants les relient par des flèches afin d'indiquer les relations de cause à effet, ce qui conduit à un schéma appelé "arbre à problèmes". Le problème central représente le tronc de l'arbre et ses causes représentent les racines de celui-ci. Dans cet arbre, les participants devraient être capables de justifier chaque flèche relationnelle en expliquant comment un problème entraîne le problème au-dessus de lui ;
– les participants déterminent enfin, les conséquences du problème central qui doivent correspondre aux ramifications (feuillage) de l'arbre à problèmes.



Séquence d) : Récapituler les informations issues du DGP

Dans cette séquence, les aident les participants à faire un récapitulatif des travaux précédemment menés dans le cadre du DGP. Ce récapitulatif permet aux participants de tirer des conclusions en termes des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces auxquelles la collectivité territoriale est confrontée dans sa démarche de développement.

Pour cela, les participants traitent chacun des thèmes du DGP en vue de faire ressortir :
– les Forces qui sont les aspects internes positifs sous le contrôle de la collectivité territoriale et sur lesquels elle peut se baser pour la planification de son développement ;
– les Faiblesses qui sont les aspects internes négatifs sous le contrôle de la collectivité territoriale et qu'elle souhaite améliorer ;
– les Opportunités qui sont les conditions externes positives que la collectivité territoriale ne contrôle pas mais sur lesquelles elle pourrait s'appuyer ;
– les Menaces qui sont les conditions externes négatives que la collectivité territoriale ne contrôle pas mais sur lesquelles elle pourrait agir pour en atténuer l'effet.

L'identification des problèmes, l'analyse causale des problèmes, les arbres des problèmes et l'analyse des parties prenantes permettent aux participants de faire le récapitulatif du DGP en termes de faiblesses et de menaces.

Pour ce qui est des forces et des opportunités, les animateurs peuvent se servir de certaines questions du guide d'entretien, en vue de les faire ressortir par les participants.

Les résultats de cet exercice de récapitulation sont en définitif consignés dans un tableau qui permet d'identifier clairement, et ce pour chacun des thèmes du DGP, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, en vue de formuler par la suite des résultats et des stratégies de développement local.

2.5. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

2.5.1. Objectifs

L'analyse du pouvoir des parties prenantes est un outil qui permet de comprendre comment les gens influent sur les politiques et les institutions et en quoi celles-ci affectent les gens. C'est un outil particulièrement pratique pour identifier les gagnants et les perdants et pour mettre en lumière les défis qu'il convient de relever pour modifier les comportements, renforcer les capacités et s'attaquer aux inégalités.

Cette étude peut contribuer à identifier les éléments suivants :
– les risques, les obstacles et les conflits potentiels qui pourraient nuire aux programmes, aux projets ou aux activités faisant l'objet de la planification;
– les opportunités et les partenariats qui peuvent s'ouvrir et être développés;
– les groupes vulnérables ou marginalisés qui sont normalement écartés des processus de planification.

2.5.2. Définition des parties prenantes

Une fois que les problèmes principaux et les rapports de causalité entre eux (causes et effets) ont été identifiés au cours de l'analyse des problèmes par le biais de l'arbre des problèmes, l'étape suivante est de procéder à l'analyse des parties prenantes.
Le terme "parties prenantes" désigne ici des individus, des associations, des communautés, des opérateurs économiques ou des institutions ayant un rapport plus ou moins étroit avec les problèmes identifiés. Il s'agit donc de dire qui est affecté le plus par ces problèmes et quels pourraient-être les rôles, les intérêts et les influences des differentes parties prenantes vis à vis des problèmes et de leurs solutions. En effet, elles peuvent :
– être affectées positivement ou négativement par l'impact du plan futur;
– influencer le succès ou l'échec du plan.

2.5.3. Étapes de l'analyse des parties prenantes

1) La première étape est d'identifier tous les individus, groupes, et institutions qui vont affecter ou seront affectés par un changement. Il s'agit de se poser des questions du genre : c'est le problème de qui ? qui est affecté positivement ? qui est affecté négativement ? lister toutes les parties prenantes potentielles dans la colonne "Parties prenantes", et revoir la liste.
2) Se demander quel est le rôle que chaque partie prenante peut jouer pour que le changement aux problèmes soit un succès. Inscrire au fur et à mesure les rôles éventuels des parties prenantes dans la colonne "rôles".
3) Identifier les intérêts spécifiques que chacune des parties prenantes a par rapport au changement. On peut considérer les aspects comme : le(s) bénéfice(s) d'un changement pour une partie prenante ; l'effet que le changement peut avoir sur la partie prenante (dommage ou conflit). Les expliquer brièvement sous la colonne "Intérêt(s) des parties prenantes".
4) Se demander quel peut être l'effet possible d'une réaction négative ou positive des parties prenantes par rapport à un changement aux problèmes. Assigner dans la colonne "influence", "**forte**" si effet extrêmement important, "**moyenne**" si effet assez important, "**faible**" si effet pas très important.

Tableau 5 Exemple de matrice d'analyse du pouvoir des parties prenantes dans le problème de pénurie de riz

Nom de la partie prenante	Rôle	Intérêt	Influence
PROPRIETAIRE TERRIEN DE ZOUAN-HOUIEN	Faciliter l'acquisition des terres	Faire le profit, Faire une action sociale	***Forte*** retirer sa terre à tout moment.
TRANSPORTEURS	Faciliter l'écoulement des produits	Faire du profit	***Moyenne*** – augmenter abusivement le prix du transport
FOURNISSEURS D'INTRANTS	Alimenter le projet en intrants	Faire du profit	***Forte*** – Ne pas fournir des intrants de qualités – Ne pas respecter le calendrier cultural
ÉTAT	– financer la recherche des semences améliorées – donner les moyens financiers et matériels aux structures d'encadrement	Améliorer les conditions de vie des populations	***Forte*** Ne pas respecter ses engagements
COLLECTIVITES TERRITORIALES	– subventionner les communautés à la base – aider à la pérennisation des projets	Améliorer les conditions de vie des populations de Zouan-houien	***Forte*** Ne pas respecter ses engagements
FORCE DE L'ORDRE	Protéger les hommes et les biens	Diminuer les charges alimentaires de son foyer	***Forte*** racketter les transporteurs
PNUD	Financer le projet	Améliorer les conditions de vie des populations de Zouan-houien	***Forte*** Ne pas financer le projet dans le délai

Ensuite, on peut aussi établir une matrice d'analyse des lacunes de capacité pour assigner le(s) type(s) de participation attendu(s) de la part des parties prenantes (par exemple, une partie prenante fera-t-elle l'objet d'action d'information, de consultation, de sensibilisation, de plaidoyer, de suivi, de renforcement de capacité ou de partenariat?) selon leurs rôles, leurs intérêts et leurs impacts et à chaque étape de planification et/ou d'exécution.

Cette matrice, combinée avec celle d'analyse des parties prenantes, peut aider à la formulation des stratégies de participation ou d'implication des parties prenantes.

Tableau 6 Matrice d'analyse des lacunes de capacités des parties prenantes

PARTIES PRENANTES	ANALYSE DES CAPACITES				
	ROLES	RESSOURCES	RESPONSABILITE	MOTIVATION	AUTORITE
Qui est censé faire quoi vis-à-vis de ce problème?	Ce qu'est censé faire chaque partie prenante pour aider à résoudre le problème? (Responsabilité Normative)	La partie prenante dispose-t-elle des connaissances, des compétences, des ressources organisationnelles, humaines, matérielles, financières et communicationnelles pour jouer son rôle? Sinon, qu'est ce qui lui manque?	La partie prenante accepte-t-elle reconnaît-elle cette responsabilité? Sinon, pourquoi?	Qu'est-ce qui motive la partie prenante à jouer ce rôle? Peut-on en faire un lien avec une situation désirée de réalisation jouissance d'un droit	Qu'est-ce qui motive la partie prenante à jouer ce rôle? Peut-on en faire un lien avec une situation désirée de réalisation /jouissance d'un droit
PARTIE PRENANTE A					
PARTIE PRENANTE B					
PARTIE PRENANTE C					
PARTIE PRENANTE D					
PARTIE PRENANTE E					

2.5.4. Conclusion

L'analyse du pouvoir des parties prenantes s'avère particulièrement utile pour aider la prise de décision lorsque différentes parties prenantes ont des intérêts contradictoires, lorsque les ressources sont limitées et lorsque les besoins des acteurs en présence doivent être finement équilibrés.

Outre l'évaluation des politiques et institutions existantes, elle peut servir à évaluer des scénarios possibles. Il s'agit de poser des questions du genre : C'est le problème de qui ? Qui y gagne ? Qui y perd ? Quelles sont les relations et les différences de pouvoir entre les parties prenantes ? Quelle est leur influence respective ? L'analyse des réponses à ces questions permet d'identifier les institutions et les relations qui ont besoin d'être consolidées ou remaniées afin d'éviter des résultats négatifs et de mettre en valeur les conclusions positives.

2.6. MÉTHODE FFOM

2.6.1. Objectif FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

Recenser les points forts, les points faibles, les possibilités et les menaces concernant un projet ou un groupe, et voir comment ces différents éléments évoluent au fil du temps. Du point de vue du suivi-évaluation, cette méthode est utile pour effectuer une évaluation qualitative, par exemple, des services fournis par le projet, des liens existant entre les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre, les groupes locaux et l'équipe en charge du projet.

Définition des forces, faiblesses, opportunités et menaces

- Les forces sont les atouts internes dont dispose la collectivité territoriale dans divers domaines ;
- Les faiblesses sont les handicaps décelés ou freins au développement de la collectivité territoriale ;
- Les opportunités sont des chances se présentant à la collectivité territoriale, lesquelles lui facilitent la réalisation de ses objectifs de développement ;
- Les menaces sont les risques pour la collectivité territoriale dans la réalisation de ses objectifs de développement ;

Comment procéder ?

1. En se référant à la définition ci-dessus, le groupe définit, discute et note autant de facteurs que possible sous chaque rubrique. Précisez bien que les points forts et les points faibles se rapportent aux aspects internes du groupe, de la zone du projet ou de l'activité. Les possibilités et les menaces peuvent être considérées comme les facteurs internes ou externes qui ont une influence.

2. Il est également possible que divers sous-groupes, par exemple durant un atelier ou au sein d'une communauté, entreprennent une analyse FFOM par eux-mêmes. La comparaison des différentes matrices FFOM peut entraîner une bonne discussion sur les différences et les similitudes entre les expériences.

3. Sur la base de ce schéma général, discutez les mesures qu'il convient de prendre.

Tableau 7 **Exemple de matrice FFOM de l'analyse d'un projet de reboisement des zones de mangrove et les mesures à prendre**

Forces	**Faiblesses**
– Nous avons un groupe de jeunes qui souhaitent s'impliquer dans le reboisement. – Rico a beaucoup de chutes de coupe de bambou qui peuvent être utilisées comme tuteurs.	– Nous ne savons pas comment faire les transplantations d'arbres. – Nous n'avons pas d'argent pour le projet. – La plupart des membres de la communauté s'intéressent davantage à leurs propres activités
Opportunités	**Menaces**
– Nous n'avons pas besoin d'acheter les propagules parce que nous pouvons les ramasser gratuitement. – L'étang de pisciculture abandonné pourrait être utilisé pour le projet. – Le nouveau maire est favorable aux projets environnementaux. – À l'université, il y a des spécialistes qui s'y connaissent en reboisement des mangroves. – Une ONG fournit une aide au renforcement des moyens de subsistance dans la zone.	– Les opérateurs des étangs de pisciculture veulent défricher plus de mangrove. – Certains membres de la communauté coupent les mangroves pour le bois de feu.
Mesures à prendre	
– Contacter l'université pour demander une assistance en matière de formation et d'éducation environnementales. – Discuter le problème posé par le propriétaire de l'étang de pisciculture avec le maire. – Organiser une réunion avec le groupe de jeunes et d'autres membres de la communauté. – Concevoir un programme de mesures d'incitation pour ceux qui planteront et assureront l'entretien de la plantation. – Contacter les ONG pour obtenir une aide éventuelle sous forme de programme de soutien aux moyens de subsistance.	

2.6.2. Conseils pratiques d'utilisation

La matrice FFOM est une méthode adaptable et flexible, qui permet d'enregistrer les divers points de vue et qui oriente les participants vers une action conjointe.

Cette méthode est utile pour susciter la contribution de nombreuses personnes, les aider à réfléchir aux solutions et aux difficultés éventuelles, par exemple dans le cadre d'un processus de planification stratégique. Elle permet de passer en revue les erreurs ou les points faibles du passé et de les transformer en processus de réflexion constructif. Elle peut aider à appréhender plus facilement des problèmes complexes pour les résoudre le plus rapidement possible. C'est un point de départ utile pour une auto-évaluation collective.

Une analyse FFOM peut être effectuée en groupe restreint ou dans le cadre d'un atelier; elle peut aussi servir à faire la synthèse d'autres informations.

2.7. CANEVAS DE RÉDACTION D'UN RAPPORT DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Ce canevas donne un exemple simple d'un rapport de diagnostic participatif.

I- OBJECTIF ET SOUS-OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

1- Reformulation de l'objectif assigné au diagnostic
2- Principaux sous-objectifs identifiés
3- Adaptation des ressources humaines aux différents sous-objectifs

II- CARACTERISTIQUES DE L'UNITE D'OBSERVATION

1- Histoire et organisation sociale et économique
2- Infrastructures réalisées par l'unité d'observation
3- Groupe d'acteurs en présence
4- Zonage
5- Typologie (des activités socio-économiques)

III- SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX AU NIVEAU DU TERROIR ET DE LA SITUATION FONCIERE

1- Description des systèmes et de la situation
2- Évolution
3- Interdépendance conflictuelle et ou complémentaire

IV- RESSOURCES NATURELLES ET LEURS MODES DE GESTION

1- Caractérisation, éléments d'homogénéité et de variation
2- Évolution, modes de gestion et de mise en valeur individuelle et/ou collective
3- Éléments d'altération ou de régression
4- Systèmes d'interdépendance et leurs échelles d'application

V- ANALYSE SITUATIONNELLE DES QUESTIONS DE POPULATION

1- Éducation
2- Santé de la reproduction
3- Emploi
4- Genre et Droits humains

VI- BILAN SUR LES POTENTIALITES, ATOUTS ET CONTRAINTES

VII- ACTIONS ENVISAGEABLES ET LEUR MODE DE GESTION

1- Au-delà de l'échelle de l'unité d'observation
2- A l'échelle de l'unité d'observation
3- A l'échelle de la communauté de l'unité d'observation
4- A l'échelle de groupes d'intérêt ou en appui à des initiatives individuelles

VIII- SUPPORT ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE

IX- CONCLUSION ET RESTITUITION DES POINTS DE VUE SUR CES ORIENTATIONS

1- Conclusion générale
2- Avis sur les orientations
3- Évaluation de la validité de la méthode de mise en œuvre et des résultats obtenus
4- Besoins en compléments d'informations
5- Ouverture sur la stratégie de mise en œuvre d'un programme d'appui.

3.1. MÉTHODOLOGIE DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

3.1.1. Concepts et principes-clés de la GAR

Pourquoi la GAR aujourd'hui ?
– Pour passer d'une logique "Projet" à une logique de "Résultats" ;
– Pour améliorer l'impact, la performance, l'efficacité et la transparence des initiatives de développement ;
– Pour développer une approche de la mise en œuvre des projets fondée sur l'apprentissage et le retour d'information ;
– Pour faire un meilleur usage du temps des professionnels et des ressources financières du développement.

Les principes de la GAR sont les suivants, elle permet :
– d'Axer le dialogue sur les Résultats à toutes les étapes du processus ;
– d'Aligner la programmation, le suivi et l'évaluation sur les Résultats ;
– d'Assurer la simplicité des méthodes de mesure et des rapports.
– d'Axer la gestion sur l'obtention de Résultats.
– d'Utiliser l'information sur les Résultats pour l'apprentissage et la prise de décisions.

3.1.2. En quoi la GAR peut faire la différence ?

La GAR est une approche qui oriente les efforts des organisations sur l'atteinte de résultats. Plutôt que de concentrer les efforts sur les intrants, les activités et les processus, la GAR privilégie :
– la définition de résultats réalistes fondés sur les analyses pertinentes ;
– l'identification claire des groupes et/ou individus cibles des programmes et la conception de ces programmes en fonction de leurs besoins et de leurs priorités ;
– le suivi des résultats escomptés et des ressources allouées à l'aide d'indicateurs pertinents ;
– l'exploitation des données sur les résultats en vue d'accroître l'efficacité de l'organisation ;
– l'amélioration des connaissances et des pratiques en fonction des leçons apprises ;
– la définition et la gestion des risques ;
– la production de rapports sur les résultats et l'utilisation efficace des ressources.

L'application de la GAR commence dès l'étape de la planification de tout programme ou toute initiative par une identification claire des résultats escomptés en regard du but et de l'objectif visés. Le suivi et les rapports périodiques de gestion doivent démontrer en quoi l'organisation contribue à l'atteinte des résultats escomptés.

L'approche de la GAR fournit aux gestionnaires l'information requise leur permettant d'améliorer l'efficacité de leur organisation, programme ou initiative. Les gestionnaires peuvent mesurer le degré d'atteinte des résultats escomptés par rapport aux ressources investies, et apporter des correctifs en cas d'écart en vue d'assurer l'atteinte optimale des résultats. La prise de décision s'en trouve facilitée et les chances de viabilité des résultats en matière de développement sont d'autant plus grandes. L'approche de la GAR facilite en outre l'identification des leçons susceptibles d'améliorer les pratiques de développement.

La GAR peut faire une différence par rapport aux approches traditionnelles si trois (3) éléments essentiels sont présents :
– Les résultats attendus sont définis en accord avec les principaux partenaires et parties prenantes ;
– Une approche participative qui assure l'appropriation, l'implication et une compréhension commune de ce que l'on veut atteindre ;
– Une certaine flexibilité, permettant l'ajustement des stratégies en fonction des informations provenant du système de suivi.

Deux éléments clés assurent l'efficacité de la GAR :

1. une approche participative qui assure l'adhésion et l'engagement des intervenants ainsi qu'une compréhension mutuelle de ce que l'organisation, le programme ou l'initiative tente de réaliser ; c'est pourquoi, les résultats escomptés doivent être mutuellement définis et acceptés ;
2. une démarche itérative et souple qui permet, en rajustant le tir au besoin, d'améliorer l'atteinte des résultats en matière de développement.

3.1.3. Qu'est un résultat ?

La notion de Résultat constitue le noyau central de la GAR. D'où sa définition : Un Résultat est un changement d'état descriptible et mesurable qui découle d'une relation de cause à effet. Autrement dit, un résultat est un changement que l'on peut observer, décrire et mesurer et dont on peut identifier la cause.

Les résultats peuvent :
– apparaître dans un court laps de temps ou prendre plusieurs années à se concrétiser pleinement;
– être planifiés ou imprévus ;
– être positifs ou négatifs ;
– se manifester à l'échelle des personnes, des groupes, des institutions ou de la société.

Énoncé du résultat

L'énoncé de résultats doit illustrer le type de changement auquel on peut s'attendre suite à une intervention. Il doit être :

S	**Spécifique**	Il précise la nature du changement escompté, les groupes et la région visés, etc.
M	**Mesurable**	Il peut être mesuré d'une façon ou d'une autre.
A	**Approprié**	Il doit répondre au besoin identifié.
R	**Réalisable**	Il doit être réaliste compte tenu du temps et des ressources disponibles.
T	**Dans le temps**	Il doit être circonscrit dans le temps.

L'énoncé de résultat doit exprimer un changement réel vers le développement représenté par :

– l'amélioration d'une situation ;
– l'augmentation des bénéfices sociaux et/ou économiques ;
– le renforcement des capacités des groupes et/ou individus cibles ;
– la participation accrue des groupes et/ou individus cibles aux actions de développement ;
– la modification des comportements, des attitudes et des pratiques.

Il faut distinguer deux (2) types de résultats :
– Les Résultats Développementaux sont des résultats de développement à court terme (Extrants), à moyen terme (Effets) ou à long terme (Impact). Ces résultats sont reliés les uns aux autres pour former la Chaîne des Résultats.
– Les Résultats Opérationnels sont des résultats de processus liés à la mise en œuvre des Activités.

3.1.4. Chaîne des Résultats

La Chaîne des Résultats illustre les liens logiques entre les Extrants, les Effets et les Impacts. Les Résultats à court terme se combinent pour produire les Résultats à moyen terme et ceux-ci convergent vers les Résultats à long terme.
Ainsi, les Résultats d'Effets sont le produit de la combinaison des Extrants et les résultats au niveau de l'Impact proviennent de la combinaison des effets.

Dans l'exemple suivant, on peut apprécier les liens logiques entre Extrants, Effets et Impact.

Tableau 8 **Exemple de liens logiques entre Extrant, Effets et Impact**

Produits/Extrants	Effets	Impact
Des systèmes d'adduction à l'eau sont installés et fonctionnels.	**Les populations des 60 villages ont accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires.**	**L'état de santé de la population des villages ruraux les plus pauvres s'est amélioré.**
Un nombre accru de ménages est doté d'équipements sanitaires nouvellement construits.		
Les populations dans 60 villages sont sensibilisées à l'hygiène et l'environnement.		
60% des citoyens (dont la moitié est des femmes) participent au comité de gestion de l'eau.	**Les populations des 60 villages adoptent des pratiques améliorées en matière de salubrité et d'hygiène de l'environnement.**	
Des mécanismes de perception des frais d'utilisation de l'eau, de fonctionnement et d'entretien sont mis en place dans tous les villages ciblés.		

3.1.5. Cadre de rendement

• Définition
Le Cadre de Rendement est un ensemble de changements concrets (Résultats) obtenus dans le temps et dans un enchaînement solide exprimé dans une relation de causalité. Il permet de concevoir le développement du Plan en répondant à une suite de questions :
– Quel est l'Impact (résultat à long terme) du Plan de Développement de la localité ?
– Quels sont les Effets (résultats à moyen terme) du Plan de Développement de la localité ?
– Quels sont les Produits ou Extrants (résultats opérationnels) à atteindre en fonction des ressources investies?
– Quels sont les bénéficiaires du Plan ?
– Quelle est la manière la plus adéquate pour la réussite du Plan ?

Sur cette base, le cadre de rendement exprime une chaîne de résultats qui sert à clarifier les liens existants entre les diverses activités.

Le Cadre de Mesure de Rendement est une matrice qui détermine pour l'atteinte de l'Impact, des Effets, des Extrants, les éléments d'évaluation de rendement du Plan que sont :
– les Indicateurs,
– les Sources de Vérification,
– la Méthode de Collecte d'Informations,
– la Fréquence de cette collecte des données
– la Responsabilité de la mesure.

Elle se présente sous la forme suivante :

Tableau 8 **Le Cadre de Mesure de Rendement**

Logique d'invention	Indicateurs de rendement	Sources de vérification	Méthode de collecte des infos	Fréquence	Responsa-bilités
Impact					
Effets					
Extrants					
Activités					

• Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)

Un Indicateur est un signe quantitatif et/ou qualitatif que l'on peut facilement observer et mesurer pour évaluer et comparer l'exécution d'une action de développement. Il décrit une caractéristique ou un changement observable et mesurable concernant l'obtention d'un Résultat/Objectif ; et il évolue dans le temps.

On définit les IOV pour :
• Indiquer l'importance du plan ;
• Forcer à examiner la faisabilité des résultats ;
• Permettre le contrôle interne et externe du plan ;
• Servir de base pour un système de suivi et d'évaluation.

Un bon indicateur doit être substantiel, ciblé, plausible, indépendant, facilement vérifiable (en ce qui concerne la dépense de temps et les coûts).

Un bon indicateur doit donc permettre de préciser le contenu des résultats sous les aspects suivants :

1. Nature de l'indicateur
2. Dimension qualitative
3. Dimension quantitative
4. Dimension spatiale (localisation)
5. Dimension temporelle
6. Dimension sociale

À cet effet, il faut toujours mesurer la situation de départ et fixer des normes. «L'indicateur engage la responsabilité de l'équipe d'exécution du projet ou du programme».

Exemple d'indicateur

– **Intitulé du projet :** Projet de réalisation d'infrastructures sociales
– **Effet 1 :** Les populations ont accès à l'eau potable (C'est le changement opéré au niveau du groupe cible).

Les Extrants qui sont les produits issus de la réalisation des activités et qui ont permis l'atteinte de cet Effet sont :
– **Extrant 1 :** Des forages équipés sont réalisés sur des sites adéquats dans les villages ;
– **Extrant 2 :** Des équipes d'entretien de forages, formés et opérationnelles sont installées dans les villages ;
– **Extrant 3 :** Les populations adoptent les bonnes pratiques d'utilisation de l'eau potable.

• Comment identifier un bon indicateur pour cet Effet ?

Pour cette identification, l'équipe de planification doit se référer à l'étude sur la situation de départ. Cette étude fait apparaître que l'une des justifications fondamentales de ce projet d'infrastructure est (entre autres), la prévalence élevée des maladies endémiques diverses. Elle a donc choisi comme nature d'indicateur vérifiable de l'Effet 1 : ☒la prévalence des maladies d'origine hydrique☒.

1. Nature de l'indicateur : prévalence des maladies ;
2. Dimension qualitative : d'origine hydrique ;
3. Dimension quantitative : le taux prévalence qui passe de 30% à 3% ;
4. Dimension spatiale : Dans les villages couverts par le projet;
5. Dimension temporelle : 1 an après la mise en service des forages;
6. Dimension sociale : chez les enfants de moins de 10 ans.

• Détermination des Hypothèses et Analyse des Risques

Les hypothèses indiquent les conditions nécessaires positives externes et internes importantes dans l'atteinte des résultats du Plan et qui échappent à sa sphère de compétence.
Les Risques sont les Facteurs négatifs externes et internes qui affectent la bonne atteinte des résultats du Plan.

Comment faire ?

– Identifier les hypothèses et les risques constituant une condition logiquement indispensable à chaque niveau de la hiérarchie de la logique d'intervention.
– Vérifier de nouveau la hiérarchie des Extrants et l'analyse des Acteurs ;
– Concrétiser les hypothèses et risques avec des indicateurs, des sources de vérification, la méthode, la fréquence et les responsabilités de la collecte.

Exemple d'analyse des risques
Dans la formation des Cadres intermédiaires d'une Direction, L'Extrant prévu est formulé comme suit :
"Capacité accrue des employés de la Direction à l'utilisation des technologies de l'information dans l'exercice de leurs fonctions". Cela fait apparaître deux (2) risques :

– **Risque 1 :** les stagiaires pourraient quitter la Direction pour le privé – Côte du risque : élevée
– **Risque 2 :** les Supérieurs empêchent les stagiaires d'appliquer leurs nouvelles compétences dans leurs fonctions – Côte du risque : moyenne

Options pour atténuer le risque 1

– **Option 1.1 :** L'Employeur garantirait l'avancement et une augmentation de salaire des stagiaires dès leur retour au travail.
– **Option 1.2 :** Les stagiaires signeraient un engagement de la durée du projet à y travailler et sont passibles d'une amende en cas de non-respect.

Les Responsables retiennent l'Option 1.1 qui devient une hypothèse importante à retenir dans la planification.

3.2. MATRICE DE COMPATIBILITÉ DES OBJECTIFS

3.2.1. Définition

La matrice de compatibilité est un outil d'aide à la prise de décision qui permet de faire un choix, parmi plusieurs propositions, en fonction de critères établis. La matrice de compatibilité se présente sous forme d'un tableau à double entrée, croisant des critères de choix préalablement définis et impératifs et des sujets (problèmes, solutions, objectifs, actions, et.).

3.2.2. Démarche

La démarche consiste à :
– lister les critères : contraintes imposées, objectifs à atteindre, fonctions à remplir
– établir la liste des problèmes, des solutions, ou des actions à entreprendre parmi lesquels il faut faire un choix ;
– tracer un tableau à deux entrées: une ligne pour chaque critère de choix et une colonne pour chaque problème, solution ou action;
– noter dans chaque case :
• 1 : s'il y a compatibilité avec le critère ;
• 0 : s'il y a incompatibilité avec le critère ;
– comparer les sujets entre eux, en fonction de leurs scores. Les problèmes ou solutions ne répondant pas à un ou plusieurs critères sont éliminés. Ceux réondant à la plupart ou à tous les critères sont retenus;
– exemple:
On a listé des sujets de problèmes à trier : A, B et C
On a défini les critères : a, b, c, d.

Tableau 9 Matrice de compatibilité

Critères	A	B	C
a	1	1	1
b	0	1	1
c	0	1	1
d	1	0	1
Total	2	3	4

Les choix se feront dans l'ordre C, B et A.

3.2.3. Compatibilité entre les objectifs d'une collectivité et ceux de la nation

Les objectifs de la collectivité seront les colonnes: A, B, C, etc. quant à ceux de la nation, ils seront les contraintes imposées, les fonctions à remplir : a, b, c, d, etc.

3.3. CANEVAS DE RÉDACTION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL)

Ce canevas donne un exemple simple d'un rapport d'un plan de développement local

SOMMAIRE
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS
LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRÉS
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES
AVANT-PROPOS
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

I- MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PDL
1.1. Cadre contextuel
1.2. Outils et découpage de la zone d'étude

II- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE
2.1. Caractéristiques physiques
2.2. Caractéristiques culturelles et démographiques
2.3. Caractéristiques socio-économiques
2.4. Caractéristiques institutionnelles

III- BILAN DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF
3.1. État des lieux par secteur et par zone de planification
3.2. Analyse et synthèse des défis
3.3. Enjeux de développement

IV- VISION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
4.1. Orientations stratégiques nationale/régionale pertinentes
4.2. Vision du développement de la collectivité locale
4.3. Orientations stratégiques de développement de la collectivité locale
4.4. Objectifs spécifiques et résultats attendus

V- PLAN ET PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
5.1. Domaines d'actions prioritaires
5.2. Programme triennal de développement
5.3. Schéma de financement du PDL

VI- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION
6.1. Cadre institutionnel de mise en oeuvre
6.2. Cadre de suivi-évaluation

CONCLUSION

Annexe 1 : Matrice d'actions chiffrées
Annexe 2 : Proposition de budget annuel
Annexe 3 : Cadre de mesure du rendement du PDL
Annexe 4 : Fiches projets
Annexe 5 : TDR, approche méthodologique et acteurs impliqués
Annexe 6 : Carte et fiche d'identité de la collectivité locale

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 4

4.1. MATRICE D'ACTIONS

Tableau 10 Ossature de la matrice d'actions

AXE STRATEGIQUE 1 :									
RESULTATS ESCOMPTES	ACTIVITÉS	AXE STRATEGIQUE 1 :					Sources de financement	Localités bénéficiaires
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5		
Effet 1.1 :								
Extrant 1.1.1	Activité 1.1.1.1							
	Activité 1.1.1.2							
	Activité 1.1.1.3							
Extrant 1.1.2	Activité 1.1.2.1							
	Activité 1.1.2.2							
Effet 1.2 :								
Extrant 1.2.1	Activité 1.2.1.1							
	Activité 1.2.1.2							
Extrant 1.2.2	Activité 1.2.2.1							
	Activité 1.2.2.2							
	Activité 1.2.2.3							
COÛT GLOBAL								

4.2. FICHE PROJET

Exemple de fiche projet

4.2.1. Intitulé

Construction de l'Hôtel du Département de Belleville

4.2.2. Secteur d'activité

Infrastructures urbaines

4.2.3. Contexte et justification

L'avènement des Conseils Régionaux constitue l'un des faits majeurs de l'histoire récente de la Côte d'Ivoire en termes de décentralisation et de développement local. En effet, après la communalisation des années 80, les pouvoirs publics se sont engagés à nouveau dans le processus de décentralisation avec la création en 2001, des Départements et des Districts, comme collectivités territoriales, chargées de l'aménagement du territoire, et du développement économique, social et culturel.

Au regard des missions confiées à ces nouvelles collectivités, la construction des sièges fonctionnels et équipés s'avère nécessaire pour leur permettre d'abriter l'ensemble des services prévus par la loi et accueillir des activités promotionnelles des Régions. C'est le sens de projet de construction de l'Hôtel du Département de Belleville.

4.2.4. Objet et description du projet

Le projet a pour objet de doter le Département de Belleville d'un siège moderne et fonctionnel. Il comporte un bâtiment principal à deux niveaux et deux bâtiments secondaires à un niveau. Les dimensions et les caractéristiques des bâtiments sont les suivantes :

4.2.5. Localisation du projet

Belleville, Chef-lieu du Département, Quartier, Ilot et lot.

4.2.6. Organisation et gestion du projet

– Maître d'ouvrage : Conseil Général de Belleville
– Maître d'œuvre : Bureau d'Études Gama 2000
– Réalisation des travaux : Entreprise de Construction Koffi et Frères
– Appel d'Offre si nécessaire.

4.2.7. Coût estimatif du projet

600 000 000 de FCFA

4.2.8. Délai de réalisation

01 an

4.2.9. Financement

- Budget du Conseil Général : 400 000 000 FCFA
- Aide extérieure, Coopération décentralisée : 200 000 000 FCFA

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 5

5.1. TYPOLOGIE DES RESSOURCES

Tableau 11 Liste des ressources

Ressources humaines	Ressources financières	Ressources matérielles
1- Au niveau quantitatif – les populations qui vivent sur le territoire de planification – les ressortissants qui vivent hors de la zone de planification, y compris hors du pays **2- Au niveau qualitatif** – les compétences individuelles (personnes ressources comme les retraitées, les enseignants, etc.) – les compétences humaines organisées (les administrations déconcentrées, les ONG, les coopératives, les associations et mutuelles de développement, les projets de développement, les opérateurs économiques etc.	1-Les ressources propres a- les ressources fiscales et parafiscales – les taxes rémunérées – et autres produits des services b- les ressources propres autres que fiscales et parafiscales – les revenus du patrimoine et du portefeuille – les produits de l'aliénation de biens du patrimoine et du portefeuille – les dons et legs – les fonds de concours – les recettes diverses et accidentelles 2-Les ressources extérieures à la collectivité a- au niveau national – l'aide de l'État – les emprunts nationaux – les dons et legs – les fonds de concours – les fonds des mutuelles de développement. b- au niveau international – les fonds de concours et d'aide extérieure – la coopération décentralisée – les emprunts – les dons et legs – les fonds de la diaspora.	Les ressources matérielles (biens et patrimoines de la collectivité) appartenant à: – la collectivité territoriale; – l'État; – les tiers.

5.2. PRÉPARATION DE LA TABLE RONDE DES PARTENAIRES

5.2.1. Définition et but

La Table ronde des partenaires est une concertation à caractère économique, d'une durée de un à deux jours, organisée par les instances dirigeantes de la collectivité territoriale sur son développement économique, social et culturel. C'est une activité de promotion de la collectivité qui vise à intéresser des partenaires et bailleurs de fonds nationaux et extérieurs, à la mise en valeur des potentialités de ce territoire. Elle doit aboutir à des manifestations d'intérêt pour des projets et à la mobilisation des ressources pour le développement de la collectivité.

5.2.2. Préparation et déroulement

a- Mise en place d'un Comité de Pilotage

Le premier responsable du Conseil Régional ou Municipal met en place un Comité de Pilotage pour l'organisation de la Table ronde, avec un cahier de charges bien précis. Ce Comité de Pilotage met en place un Comité d'organisation.

b- Termes de référence de la Table ronde

Les termes de référence de la Table ronde sont élaborés et fixent le cadre général de cette manifestation (lieu, date, programme, etc.).

c- Recrutement de Services extérieurs d'appui

Des consultants ou structures privées peuvent être recrutés pour exécuter certains aspects de cette activité : l'élaboration des documents de la Table ronde, la communication, l'organisation du site de la manifestation à titre d'exemple.

d- Information des partenaires et acteurs

Une réunion est organisée au chef-lieu de la Collectivité pour informer l'ensemble des acteurs locaux de la tenue de la Table ronde. Une note synthétique de présentation du plan est réalisée avec les différents projets. Des courriers d'invitation contenant la note de présentation du plan et le programme de la manifestation sont adressés à une liste de bailleurs de fonds et de partenaires. La manifestation est annoncée au public par voie de presse

e- Documents préparatoires

Des kits de documents sont préparés à l'attention des invités.

f-Tenue de la manifestation

Pour la tenue de la manifestation :

– une organisation pratique est mise en place pour une rencontre d'une demi-journée ou d'une journée avec des bailleurs de fonds et différents partenaires ;
– la manifestation se tient avec une bonne présentation du plan et des projets ;
– les échanges ont lieu entre les participants et les responsables et élus du Conseil ;
– les kits sont remis aux invités.

5.2.3. Résultat attendu

Plusieurs participants sont intéressés par des projets de la Collectivité et conviennent de rendez-vous avec l'exécutif local pour l'amorce d'un partenariat d'affaires.

5.3. CANEVAS D'UN PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DU PDL

Tableau 12 Plan de financement du PDL

	Année 1	Année 2	....	Année n	Total
Axe 1	**50 000 000**	**30 000 000**			
Activité 1.1	**70 000 000**	**40 000 000**			
Activité 1.2					
....					
Total Axe 1					
Axe 2					
Activité 2.1	**25 000 000**	**15 000 000**			
Activité 2.2	**22 000 000**	**35 000 000**			
....					
Total Axe 2					
Axe p					
Activité p.1					
Activité p.2					
....					
Total Axe p					
Total Général					

6.1. CRITÈRES POUR LA PROGRAMMATION TRIENNALE DES ACTIVITÉS

CAS D'UNE PROGRAMMATION TRIENNALE

Quelques critères pour la sélection des projets à inclure dans la première année du programme

– Critères d'urgence :
- les urgences qui nécessitent une action impérative ;

– Critères de continuité :
- l'achèvement des projets en cours dans la zone de planification ;

– Critères d'autonomie :
- les projets qui peuvent se réaliser sans appui financier extérieur ;

– Critères de participation :
- les projets dont la participation des populations locales est assurée ;

– Critères de complexité :
- les projets dont les réalisations soutiennent celles des autres à venir ;
- les projets ou microprojets qui seront exécutés tout le long de la durée du plan ;
- les projets qui nécessitent des études préalables.

Quelques critères pour la sélection des projets à inclure dans la deuxième année du programme

– Critères de continuité :
- les projets en cours de réalisation ;
- les projets dont les études sont réalisées ;

– Critères de complexité :
- les projets qui aideront à pérenniser et à améliorer les acquis de la première année : projets productifs ou projets à effet d'entraînement (exemple de la construction d'un centre de santé en première année et l'équipement de ce centre de santé en deuxième année) ;
- les projets à haute intensité capitalistique (humain, matériel, financier, etc.).

Quelques critères pour la sélection des projets à inclure dans la troisième année du Programme

– Critères d'urgence :
- les projets qui sont considérés comme prioritaires au niveau de la zone de planification ou par l'autorité nationale ;

– Critères de continuité :
- les projets qui consolident et améliorent les réalisations des deux premières années du plan ;

– Critères de complexité :
- les projets qui nécessitent des appuis techniques de haut niveau.

OUTILS, METHODES ET CANEVAS DE L'ETAPE 7

7.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTIONS	RUBRIQUES	Montants			Pourcentages
		proposés par le Président	votés par le Conseil	approuvés par le Ministre	
	RECETTES				
70	Recettes fiscales	PM	PM	PM	
71	Recettes des prestations et services	PM	PM	PM	
72	Revenus du patrimoine et du portefeuille	PM	PM	PM	
73	Aides de l'Etat - Fonds de concours - Aides extérieures	289 085	289 085	289 085	100%
74	Recettes diverses au titre I	PM	PM	PM	
TOTAL DES RECETTES AU TITRE I		289 085	289 085	289 085	100%
	DEPENSES				
60	Dépenses des services généraux	112 925	112 925	112 925	39%
61	Dépenses des services de collectivités	25 750	25 750	25 750	9%
62	Dépenses des services sociaux, culturels et de promotion humaine	11 215	11 215	11 215	4%
63	Dépenses des services économiques	0	0	0	
64	Dépenses diverses au titre I	142 195	142 195	142 195	49%
TOTAL DES DEPENSES AU TITRE I		292 085	292 085	292 085	100%

(Montants en milliers de francs CFA)

7.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

SECTIONS	RUBRIQUES	Montants			Pourcentages
		proposés par le Président	votés par le Conseil	approuvés par le Ministre	
	RECETTES				
01	Produits de l'aliénation des biens du patrimoine	-	-	-	-
02	Prélèvement sur fonds d'investissement	-	-	-	-
03	Recettes d'emprunts	-	-	-	-
04	Aides de l'Etat - Fonds de concours - Aides extérieures	416 905	416 905	416 905	100%
05	Dons et legs	-	-	-	-
06	Recettes diverses au titre II	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES AU TITRE I		416 905	416 905	416 905	100%
	DEPENSES				0
90	Equipement des services généraux	30 000	30 000	30 000	7%
91	Equipement des services de collectivités	0	0	0	0
92	Equipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine	0	0	0	0
93	Equipement des services économiques	0	0	0	0
94	Transferts et opérations financières	0	0	0	0
95	Versements au fonds d'investissement	386 905	386 905	386 905	93%
TOTAL DES DEPENSES AU TITRE I		416 905	416 905	416 905	100%

(Montants en milliers de francs CFA)

7.3. PROCÉDURE DE VALIDATION ET D'APPROBATION DU BUDGET ANNUEL

BUDGET DE L'EXERCICE 2013 DE LA COLLECTIVITE DE.....	
Etabli par le Président	Le
Examiné par le Bureau du Conseil	Le
Examiné par la Commission des affaires financières, Economique et Domaniale	Le
Examiné par le Comité Economique et Social Régional	Le
Voté par le conseil	Le
Transmis au Préfet	Le
Transmis au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	Le
Examiné par la Commission de Coordination. du Développement. des Collectivités Territoriales	Le
Transmis au Ministre de l'Economie et des Finances	Le
Approuvé par Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	Le

7.4. PAGE D'APPROBATION DU BUDGET ANNUEL

TITRE I ET II

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

RECETTES ET DEPENSES

Préparé à ....., le ...../...../ 20.....	Voté à ....., le ...../...../20.....
Le Président du Conseil Régional	Par le Conseil, Le Président du Conseil Régional
Nom et Prénoms du Le Président du Conseil Régional	Nom et Prénoms du Le Président du Conseil Régional

Approuvé le présent budget pour un montant (en lettres) de F CFA .....

et en (chiffres) ..... Dont:

..... En lettres et en chiffres .....en fonctionnement

..... En lettres et en chiffres .....en investissement

Ces montants étant détaillés ci-dessus par section, chapitre, article et paragraphe dans le présent document budgétaire.

Fait à Abidjan, le .....

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

9.1. GUIDE DES BESOINS D'INFORMATIONS LIÉS AU SUIVI–ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Tableau 9 Exemple de besoins d'information liés à un cadre logique de réduction de la pauvreté

NIVEAU DES RESULTATS	EXEMPLES DE QUESTIONS RELATIVES À LA PERFORMANCE	EXEMPLES DE BESOINS D'INFORMATION ET D'INDICATEURS
Impact : Le revenu non agricole de 135 000 ménages pauvres des basses terres de Penkalingo est amélioré	– Quels types d'améliorations ont été obtenus par suite de la diversité des revenus résultant du projet? – Qui a bénéficié de ces améliorations? – Quels groupes cibles n'en ont pas bénéficié? – Quelle probabilité y a–t–il que les améliorations soient durables? – Quels sont les impacts imprévus– négatifs ou positifs de ce renforcement des activités génératrices de revenus?	– Types d'améliorations par groupe cible – Changements constatés dans le niveau de revenu (augmentation/ diminution) par groupe cible – Jugement porté par la population elle-même quant aux causes de l'augmentation ou de la diminution des revenus – Pourcentage de ménages n'ayant pas bénéficié des améliorations – Risques que les augmentations de revenu ne puissent être maintenues – Impacts négatifs (sociaux, écologiques, etc.) des activités génératrices de revenus – • Autres impacts positifs des activités génératrices de revenus sur le développement
Effet : Les activités génératrices de revenus sont renforcées pour les groupes cibles	– Quels types d'activités génératrices de revenus ont été créés à la suite du projet? – • Quel est le nombre de personnes qui se sont engagées dans chaque type d'activités nouvelles?	– Types d'activités génératrices de revenus créés – Nombre de personnes exerçant une activité génératrice de revenus (pour chaque activité) – • Types d'activités génératrices de revenus jugés nécessaires par la population
Extrant 1 : Les services d'épargne et de crédit sont améliorés à l'intention des pauvres	– Qui a bénéficié de quel type de service? – • Qui en a été exclu?	– Types de services d'épargne/ crédit – Nombre d'utilisateurs de chaque service – Problèmes posés par les services et leurs causes – Nombre de membres du groupe cible exclus de chaque service – • Niveau des capacités locales disponibles pour assurer le maintien des services
Extrant 2 : les ménages participants ont acquis des compétences en gestion d'entreprise	– Quels types de compétences ont été améliorés et parmi combien de ménages? – Y a–t–il parité hommes-femmes dans l'acquisition des compétences? – • Ces compétences répondent-elles à un besoin dans la zone du projet?	– Types de compétences acquises en gestion d'entreprise – Niveau des compétences acquises (femmes/ hommes) – Nombre de membres du groupe cible (femmes/ hommes) ayant acquis de nouvelles compétences – Nombre de membres du groupe cible exclus du processus d'acquisition des compétences et pour quelles raisons? – • Les nouvelles compétences acquises font–elles l'objet d'une demande locale?

9.2. GUIDE DES BESOINS D'INFORMATIONS LIÉS AU SUIVI DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Tableau 10 Besoins d'informations liées au suivi des résultats opérationnels

DOMAINES DE GESTION	TACHES	EXEMPLES DE BESOINS EN INFORMATION
Gestion du personnel	– Élaborer et suivre les programmes de travail du personnel – Réaliser la pré-évaluation prospective de la performance du personnel	– Programmes de travail trimestriels, semestriels et annuels pour chaque membre du personnel – Performance (quantitative et qualitative) de chaque membre du personnel
Gestion des installations, des bâtiments et du matériel	– Acquérir et entretenir le matériel – Assurer l'allocation du matériel – Aménager et entretenir les locaux de travail appropriés	– Inventaire – Utilisation des véhicules – Calendrier d'entretien du matériel, normes, responsabilités
Gestion des contrats	– Rédiger les contrats – Suivre la mise en application des contrats – Lancer les appels d'offres	– Base de données contenant tous les contractants et les contrats – Respect des termes des contrats (délais, qualité)
Gestion financière	– Affecter les ressources financières aux activités et aux tâches – Contrôler la conformité des dépenses au budget – Réviser les budgets si nécessaire	– Information générale sur la gestion financière du projet – Audits annuels
Programme de travail et suivi des activités	– Assurer la planification annuelle, trimestrielle et hebdomadaire des activités – Assurer l'allocation des ressources aux diverses activités – Suivre et contrôler le déroulement des activités et le règlement des problèmes	– Liste détaillée d'activités, de sous-activités et de tâches nécessaires à l'obtention des résultats – Listes des ressources nécessaires par activité – Déroulement des activités et des tâches
Gestion de la communication	– Assurer la planification annuelle, trimestrielle et hebdomadaire des activités – Assurer l'allocation des ressources aux diverses activités – Suivre et contrôler le déroulement des activités et le règlement des problèmes	– Calendrier/responsabilités de la présentation des rapports dans les délais – Base de données permettant d'identifier qui doit recevoir quel type de rapport – Base de données contenant tous les documents produits

9.3. GUIDE D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE SUIVI–ÉVALUATION

Tableau 10 Procédures d'élaboration d'un plan de suivi-évaluation

ETAPES D'ELABORATION DU PLAN DE SUIVI-EVALUATION	TACHES A REALISER
1. Définir l'objectif et le champ d'action du S&E	• Examen de l'objectif et du champ d'action du S&E avec les principaux partenaires
2. Identifier les questions relatives à la performance, les indicateurs et les besoins en matière d'information	• Évaluation des besoins en matière d'information et des intérêts de l'ensemble des principaux partenaires. • Définition précise de toutes les questions, des indicateurs et des besoins d'information à chacun des niveaux de la hiérarchie des objectifs. • Contrôle de chaque élément d'information afin d'en déterminer la pertinence et l'utilisation finale.
3. Planification de la collecte et de l'organisation de l'information	• Établissement de la liste précise de tous les publics concernés, de leurs besoins en matière d'information, du moment auquel ils auront besoin de ces informations et sous quelle forme. • Définition de la façon dont les informations seront utilisées diffusion simple, discussion et analyses préalables, recherche de validation, etc.

	• Établissement d'un calendrier détaillé pour la production de l'information, montrant qui doit faire quoi et quand de façon à ce que les informations soient disponibles à temps. • Identification des messages, supports et canaux de communication.
5. Planification des mécanismes et activités pour mettre en œuvre la réflexion critique	• Description détaillée des méthodes/approches à utiliser, avec quels groupes d'acteurs et pour quel objectif. • Identification du responsable de chaque activité de réflexion critique • Établissement d'un calendrier sur lequel figurent les principales activités et les dates prévues pour l'établissement des apports/la prise de décision.
6. Planification des moyens et compétences nécessaires	• Définition précise du nombre d'agents du S&E, de leurs responsabilités et de leurs liens avec les autres services, des incitations nécessaires pour que le S&E fonctionne de manière satisfaisante, des relations avec les acteurs à la base et bénéficiaires, du type de système de gestion de l'information à installer et budget détaillé.

9.4. GUIDE DE PRÉPARATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES SUR LE TERRAIN

Tableau 12 Guide de préparation de la collecte des données sur le terrain

ÉTAPES	QUESTIONS ESSENTIELLES
Échantillonnage	Un échantillon sera-t-il nécessaire? Dans l'affirmative, comment sera-t-il choisi afin d'être représentatif des principaux acteurs impliqués dans le projet? Dans la négative, où pouvez-vous vous procurer les informations?
Collecte des données	Comment allez-vous trouver les informations dont vous avez besoin? Par des mesures, entrevues individuelles, discussions de groupe, observations?
Enregistrement des données	Qui utilisera quels supports pour écrire, visualiser, photographier ou filmer les données ou impressions?
Stockage des données	Où les données (brutes et analysées) seront elles stockées, comment et par qui? Qui y aura accès?
Regroupement des données	Qui utilisera quelles méthodes pour regrouper les données et aboutir à une vue d'ensemble logique et ordonnée?
Analyse des données	Qui examinera les données et en utilisant quelle méthode pour leur donner un sens et en faire la synthèse afin d'obtenir une explication cohérente de ce qui s'est passé et définir ce qu'il faudra faire ensuite?
Diffusion et retour de l'information	À quel stade et en utilisant quels moyens les informations seront-elles partagées avec le personnel du projet et des partenaires, les principaux acteurs concernés, les comités directeurs et les organismes de financement?

9.5. MÉTHODE DE MINIMISATION DES ERREURS SUR LES DONNÉES COLLECTÉES

On peut distinguer deux types fondamentaux d'erreurs dans les données, les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non liées à l'échantillonnage.

L'erreur d'échantillonnage correspond à la différence qu'il y a entre l'estimation fondée sur le sondage et la valeur qu'on aurait obtenue en faisant un recensement complet. Il y a des erreurs d'échantillonnage lorsque les données recueillies ne sont pas représentatives de la population cible. Un bon échantillonnage permet d'éviter cela.

Les erreurs non liées à l'échantillonnage sont les plus courantes et les plus diverses. En connaître les causes les plus fréquentes permet de les limiter. Le tableau suivant donne une liste de mesures qu'on peut prendre pour limiter les erreurs les plus courantes.

Tableau 13 **Liste de mesures à prendre pour limiter les erreurs les plus courantes.**

ERREURS	MOYENS DE LES EVITER
Biais de l'enquêteur	• S'assurer que chacun comprenne l'objectif de chaque méthode • S'assurer que chacun sache exactement quel genre de données il doit recueillir, préciser les unités à employer, les personnes à interroger ou les endroits à observer pour obtenir des données, et fixer la fréquence de la collecte • Faire faire des exercices pour l'acquisition des techniques d'enquête et d'animation • Échanger des idées au sujet des problèmes qui pourraient se produire et se mettre d'accord sur les différents moyens de les éviter ou d'y remédier
Erreurs de traitement dues à des erreurs d'enregistrement des données	• Normaliser les formulaires d'enregistrement • Tester les formulaires avec les utilisateurs et les adapter si nécessaire • Informatiser les données le plus vite possible et vérifier la saisie • Prévoir suffisamment de matériel pour enregistrer toutes les réponses et éviter de perdre des données
Biais de non-réponse	• Valider au préalable les questions et les méthodes • Présenter clairement les méthodes et les questions (et en particulier leur objectif) et s'assurer que les intéressés les ont bien comprises • Utiliser les termes locaux

9.6. MÉTHODE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE

9.6.1. Objectif

Comprendre l'évolution historique et les résultats d'un projet/d'une organisation en se référant à sa documentation, qu'elle soit présentée sous forme écrite, électronique, photographique ou vidéo. Du point de vue du suivi-évaluation, cette méthode peut vous fournir une bonne perspective historique des activités mises en œuvre aujourd'hui pour savoir si des changements ont eu lieu ou non, et pourquoi.

9.6.2. Comment procéder ?

a. Définissez clairement les questions auxquelles vous souhaitez obtenir des réponses et les renseignements (ou type d'information) qu'il vous faut obtenir à cette fin. Par exemple, "Quels types d'activités génératrices de revenus ont été mises en place?"
b. Énumérez toutes les sources possibles d'information existantes (documentation du projet, registres de l'État, rapports d'organisations ou archives, études universitaires, etc.).
c. Classez par ordre de priorité celles qui sont à même de vous fournir des renseignements utiles le plus rapidement et au moindre coût. C'est là un point important, en particulier lorsque la documentation disponible est volumineuse. Dans de tels cas, n'essayez pas de tout lire – concentrez-vous sur les points principaux.
d. Rassemblez cette documentation et vérifiez en la fiabilité. Notez les renseignements contradictoires. Analysez-les par rapport à la question à laquelle vous tentez d'obtenir une réponse.
e. Recensez les lacunes dans l'information recueillie ou les points sur lesquels des renseignements contradictoires appellent une clarification. Sélectionnez une autre méthode de collecte de l'information, par exemple les questionnaires ou les interviews, pour combler ces lacunes.

9.6.3. Conseils pratiques d'utilisation:

Cette méthode peut être un bon point de départ pour le suivi-évaluation et peut même remplacer l'étude de référence. Examiner la littérature existante au départ peut également vous aider à recenser les principales questions qui doivent être abordées dans une analyse de S&E ultérieure.

Toutefois, vous serez limité par la disponibilité et l'accessibilité de la documentation, par la manière dont elle est présentée, par sa source (possibilité de subjectivité, etc.), par la façon dont elle a été entreposée et par toutes les questions se rapportant à la qualité qui découlent de ces restrictions. Cette méthode peut permettre d'évaluer le système interne de collecte et de stockage de l'information sur les projets d'une organisation ou d'un ministère.

9.7. MÉTHODE DE MESURES BIOPHYSIQUES

9.7.1. Objectif

Mesurer l'évolution physique au fil du temps d'un indicateur donné (par exemple taux de malnutrition infantile, rendement à l'hectare des cultures) en recourant à toute unité ou procédure d'usage courant. Du point de vue du suivi-évaluation, on pourra ainsi obtenir des données fiables, statistiquement vérifiables, qui constitueront un point de référence important pour mesurer l'évolution et l'impact.

9.7.2. Comment procéder ?

a. Soyez d'abord complètement sûr de l'indicateur ou de l'information dont vous souhaitez assurer le suivi.
b. Décidez du degré de précision souhaité. Si un degré élevé de précision

scientifique est requis, il vous faudra faire appel aux compétences nécessaires et trouver une méthode appropriée. Le comptage ou pesage ou d'autres mesures dépendront des compétences et du type de matériel disponible (par exemple, cadre en bois, centimètres, règles, balances).

d. La méthode suggérée et la manière de l'utiliser seront ensuite adaptées aux conditions, compétences et ressources locales. L'autre option est de mettre au point, avec les acteurs à la base, une méthode qui sera un compromis mutuellement acceptable, puisqu'elle sera davantage adaptée aux conditions locales mais perdra en précision scientifique.

e. Les données doivent être enregistrées sous forme de tableaux ou de schémas, assortis de mots ou de chiffres, qui pourront alors être utilisés comme éléments de comparaison au fil du temps.

f. Les mesures directes peuvent être un élément important des diverses méthodes décrites dans la présente annexe. Par exemple, définir le détail de l'impact escompté d'un projet à l'aide d'un diagramme de l'impact, et choisir ensuite une méthode de mesure plus précise pour assurer le suivi de l'impact en question.

9.7.3. Conseils pratiques d'utilisation:

Une méthode de mesure simple vous fournissant de bonnes estimations peut être préférable à une méthode plus complexe mais plus précise appliquée de manière incorrecte et aboutissant à des résultats faux. Comme on l'a indiqué plus haut, le degré de précision dépend dans une très grande mesure de la méthode utilisée. Certaines méthodes sont plus coûteuses que d'autres et prennent plus de temps. Étant donné que la mesure directe prend du temps, il est absolument essentiel de savoir très précisément comment vous allez utiliser l'information recueillie avant de vous lancer dans un programme de mesure.

9.8. MÉTHODE D'OBSERVATION DIRECTE

9.8.1. Objectif

Obtenir des renseignements utiles et dans les meilleurs délais en observant ce que font les gens, pour vous aider à prendre les décisions sur la manière d'améliorer les résultats d'un projet ou d'aboutir à des données et constatations pouvant servir d'hypothèses pour des études plus approfondies. Dans une perspective de suivi-évaluation, cette méthode est cruciale pour compléter les données recueillies, et peut servir à comprendre le contexte, et donc à expliquer les résultats.

9.8.2. Comment procéder ?

a. Arrêtez un cadre conceptuel précis, ainsi que des consignes sur ce qui doit être observé et sur les renseignements requis.

b. Choisissez un observateur ou un groupe d'observateurs appropriés.

- Les membres de la communauté et du personnel du projet qui vivent et travaillent à temps plein dans la zone du projet (par exemple, les "informateurs principaux". Ces observateurs doivent être formés pour apprendre à observer.
- Les personnes extérieures à la communauté ayant la possibilité d'observer la situation d'une manière structurée au cours de visites de terrain. Notez que les observateurs extérieurs peuvent avoir besoin de plus de temps pour déterminer ce qui est important. En revanche, ils remarquent parfois des points importants que la population locale ne voit plus ou juge banals.

c. Collectez et enregistrez les données comme cela a été décidé. Organisez des occasions où les observations enregistrées pourront être discutées, non seulement avec le personnel du projet et les partenaires d'exécution, mais peut-être aussi avec les bénéficiaires.

9.8.3. Conseils pratiques d'utilisation:

On oublie trop souvent une méthode qui est la plus simple de toutes: «l'observation».

Tout le monde observe automatiquement. Mais il est possible de rendre l'observation plus efficace en la considérant comme une méthode véritable, et en l'utilisant de manière structurée. On peut apprendre beaucoup simplement en regardant ce que font les gens. Des informations utiles et des idées nouvelles que vous n'auriez pas obtenues autrement peuvent souvent apparaître ainsi. Si elle est efficace, l'observation directe peut permettre de comprendre les relations au sein des communautés, mais également entre une communauté et d'autres entités, et peut aider à instaurer la confiance et de bons rapports entre la population locale et le personnel du projet. Cette méthode est également connue sous le nom d' "observation des participants"; c'est une méthode de recherche courante sur les questions et processus sociaux.

L'observation directe est utile pour valider les renseignements recueillis durant le suivi puisqu'elle peut être utilisée pour vérifier les réponses obtenues par d'autres méthodes.

Le risque d'introduire des renseignements biaisés est toujours présent car il faut tenir compte de la subjectivité de l'observateur, de la manière dont l'observateur influence l'observé ou du fait que la situation observée empêche l'observateur d'être objectif. Ces problèmes ne pourront jamais être entièrement éliminés. En conséquence, l'observation directe, en tant que méthode de suivi-évaluation, ne doit être que le complément d'autres méthodes. Demander à plusieurs personnes d'effectuer des observations similaires peut aider à confirmer les résultats des observations ou à en recenser les différences et donc à améliorer la qualité des données.

9.9. MÉTHODE DE QUESTIONNAIRES ET ENQUÊTES

9.9.1. Objectif

Obtenir des données auprès d'un grand nombre de personnes, d'une manière structurée, en se référant à des questions spécifiques. Les données font souvent l'objet d'une analyse statistique. Du point de vue du suivi-évaluation, les questionnaires et les enquêtes constituent l'essentiel de nombreuses études car ils permettent de collecter des données axées sur les résultats ou les indicateurs de performance.

9.9.2. Comment procéder ?

a. Définissez quel est l'objet des questions et quels renseignements vous souhaitez obtenir en les posant.

b. Décidez si les renseignements recherchés doivent être présentés sous forme de questionnaire ou d'enquête. Les termes questionnaire et enquête sont souvent utilisés de manière interchangeable mais peuvent se distinguer de la manière suivante :

- Un questionnaire est un formulaire comportant des questions utilisé pour recueillir des renseignements auprès des personnes interviewées.
- Une enquête est un terme plus général. Elle peut consister en un long

questionnaire ou en une ou deux questions simples auxquelles on veut trouver réponse. Elle peut être réalisée en face à face par des enquêteurs, ou par entretiens téléphoniques et même par courriers.

Les questionnaires et enquêtes vont du plus simple au plus complexe. Ils peuvent comporter une série très précise et structurée de questions fermées (questions auxquelles on répond par "oui" ou "non", ou bien questions à choix multiples) ou peuvent également inclure des questions ouvertes, notamment dans le cas d'entretiens structurés. Les questions fermées sont utiles pour recueillir des données qui doivent être analysées statistiquement. Les questions ouvertes peuvent être très utiles pour déterminer quels sont les avis ou comportements de la population.

3. Assurez-vous que les questions soient bien orientées et correctement formulées. Si nécessaire, faites appel à des experts pour vous aider. Les questions peuvent être formulées de manière à confirmer ou à infirmer une hypothèse (par exemple, "le niveau d'instruction d'une femme se répercute-t-il sur la santé de ses enfants?") ou pour découvrir quelle est l'ampleur d'un problème particulier.

4. Décidez à qui devraient être posées les questions et combien de personnes devront être comprises dans l'échantillon. Décidez également quelle est la manière la plus adaptée de poser les questions (un formulaire envoyé par courrier ou déposé et qui sera rempli de manière indépendante, des entretiens individuels en face à face, etc.). Si vous optez pour les entretiens en direct, formez les enquêteurs pour être sûr qu'ils comprennent bien l'objet de ce travail et qu'ils sauront poser les questions de manière à limiter les erreurs.

5. Testez au préalable les questions qui seront posées pour être sûr qu'elles seront appropriées, suffisamment précises et qu'elles vous permettront d'obtenir le type de renseignement souhaité.

6. Rassemblez et analysez l'information.

Tableau 14 Exemples de formulation de questions

Questions fermées (on ne peut y répondre que par "oui" ou "non", ce qui n'apporte que peu de enseignements utiles).	Série de questions ouvertes (utiliser une série de questions permet d'obtenir des renseignements plus utiles et plus précis)
Votre production agricole est-elle suffisante pour satisfaire les besoins de votre famille?	Quels aliments de base produisez-vous? Avez-vous suffisamment d'aliments pour nourrir votre famille aujourd'hui/cette semaine? Durant combien de mois de l'année manquez-vous de produits alimentaires à la maison? Comment compensez-vous l'insuffisance de votre production familiale?
Avez-vous l'habitude de fréquenter le centre de santé de votre village?	Avez-vous des enfants de moins de cinq ans? Quelle est la fréquence de la consultation dans votre village? Quand êtes-vous venu au centre de santé pour la dernière fois? Quel était le but de votre visite? Avez-vous amené vos enfants de moins de cinq ans à ce centre de santé et pour quelles raisons? Si vous ne l'avez pas fait, pourquoi? Qu'avez-vous pensé de votre visite au centre?
Avez-vous compris et adopté les recommandations données par le vulgarisateur agricole de votre zone?	Avez-vous rencontré le vulgarisateur agricole? Qu'est-ce qu'il ou elle vous a expliqué sur la façon de planter le riz? Qu'avez-vous pensé de ses explications? Étaient-elles claires, utiles et pertinentes? Avez-vous essayé de faire ce qu'il ou elle a dit? Si oui, qu'en avez-vous pensé? Si non, pourquoi pas? Comment envisagez-vous de planter votre riz pour les prochaines saisons ?

9.9.3. Conseils pratiques d'utilisation:

Les questionnaires et les enquêtes peuvent fournir des réponses précises aux questions soigneusement posées. La facilité d'analyse des réponses aux questionnaires et aux enquêtes variera en fonction du nombre de questions et de la taille de l'échantillon. Souvent les projets choisissent des échantillons trop importants et posent trop de questions. De ce fait, l'analyse devient lassante, prend beaucoup de temps et perd de son utilité si elle n'est pas faite dans les délais requis pour pouvoir prendre les décisions. De bonnes compétences sont importantes pour mener à bien les entretiens; elles peuvent s'acquérir par le biais d'une formation. Si le style est très structuré et manque de souplesse, il peut nuire à la franchise des réponses. Attention à ce que les questionnaires ne soient pas trop longs; répondre à une longue série de questions est contraignant et ennuyeux pour la personne qui doit y répondre.

Les questionnaires et les enquêtes peuvent être utilisés individuellement ou en groupe. Toutefois, les questions posées à des groupes devront être moins orientées sur des sujets privés (par exemple, ne pas aborder les techniques de contraception ou les prêts financiers) mais davantage axées sur les opinions collectives (par exemple, "quels sont les avantages et les inconvénients de divers types de puits?"). Les questionnaires et enquêtes destinés à des groupes donnent de meilleurs résultats dans les cas où les membres du groupe sont habitués à travailler ensemble et peuvent se faire confiance, et où ils connaissent l'enquêteur.

Tableau 15 Exemple d'une mini-enquête

	A adopté un système de faible charge des pâturages	Est venu au dispensaire durant l'année écoulée	Tous les enfants sont scolarisés
Ménage A1	X		X
Ménage A2	X	X	
Ménage A3	X	X	
Ménage B1		X	
Ménage B2		X	
Ménage B3	X		X
Ménage B4		X	X
Ménage C1	X		
Ménage C2			X
Ménage D1	X		X
Ménage D2		X	
Ménage D3		X	

9.10. MÉTHODE D'ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS

9.10.1. Objectif

Obtenir des renseignements en face à face, individuellement ou en petits groupes, en recourant à une série de questions générales pour guider les conversations mais en laissant la possibilité d'ajouter d'autres questions qui pourraient surgir de la discussion. Du point de vue du suivi-évaluation, les entretiens semi-structurés sont importants pour parvenir à une compréhension approfondie des questions qualitatives en particulier. La parole étant libre (bien que guidée par une série de questions) ces entretiens sont utiles pour évaluer, par exemple, les répercussions qui n'avaient pas été prévues (positives ou négatives), les opinions concernant la pertinence et la qualité des réalisations, etc.

9.10.2. Comment procéder ?

a. Définissez l'objet de l'enquête et les informations que vous souhaitez en tirer et élaborez une liste de questions ouvertes pour l'entretien. Les questions doivent être formulées de manière à ce que les personnes interrogées puissent exprimer leurs opinions au cours de la discussion. La présentation des questions en séquence logique permettra le bon déroulement de la discussion.
b. Décidez qui devra être interviewé, combien de personnes doivent être comprises dans l'échantillon et si les entretiens doivent être menés individuellement ou en groupe.
c. Constituez une équipe et assurez la formation de ses membres pour que ces derniers comprennent bien l'objet de ce travail et acquièrent les compétences appropriées (comment favoriser la discussion, prendre des notes précises et utiles, etc.). Dans la mesure du possible, il vaut mieux que les entretiens semi-structurés soient effectués par deux personnes, dont l'une mènera la discussion et l'autre prendra des notes détaillées. Vous pouvez enregistrer les entretiens, mais cela peut être très inhibiteur pour les personnes interrogées et la transcription ultérieure est très exigeante en temps.
d. Testez au préalable les questions pour vous assurer qu'elles sont appropriées et suffisamment précises, et que les réponses permettent d'effectuer une analyse utile.
e. Si vous effectuez des entretiens de groupe avec plus d'un enquêteur, il pourrait être utile d'organiser à la suite de l'entretien une brève discussion interne sur la dynamique de l'entretien, pour évaluer la validité des réponses et décider si les questions ou leur enchaînement doivent être revus.
f. Analyser les renseignements issus des entretiens.

Comment synthétiser et analyser les renseignements issus des questions ouvertes ?

- Faites un bref résumé de ce que dit chaque personne.
- Examinez les réponses. Lorsque vous en avez examiné à peu près 25%, notez les points les plus fréquemment mentionnés. Lisez ensuite toutes les réponses et enregistrez combien de personnes ont parlé de chacun de ces points principaux. Ou bien, par exemple, répartissez les réponses entre les "pour" et les "contre" ou répartissez-les de manière à montrer les divers degrés d'enthousiasme sur un sujet.
- Relevez toute citation importante pour souligner certains points.
- Demandez à quelqu'un d'autre de regarder également les réponses pour éviter que votre subjectivité ne prenne le dessus lors de l'interprétation des réponses.
- Numérotez chaque personne ayant répondu.
- En suivant la liste des points que vous avez dressés à l'étape b) ci-dessus, numérotez les points principaux. Grâce à ce système de codage, classez par ordre de priorité, résumez puis analysez les renseignements.

9.10.3. Conseils pratiques d'utilisation

Les entretiens semi-structurés peuvent aisément être utilisés parallèlement à une autre méthode. Par exemple, vous pouvez suivre un transect en compagnie de producteurs avec lesquels vous effectuez un entretien semi-structuré. L'entretien semi-structuré peut être une façon plus détendue d'obtenir des renseignements que par questionnaires. De plus des sujets non prévus peuvent surgir et s'avérer très intéressants. Toutefois, ces renseignements peuvent ne pas être suffisamment précis pour permettre une analyse statistique.

Outre que cela demande du temps, il est également plus difficile de faire une synthèse des renseignements issus des questions ouvertes pour en tirer des résultats précis. Il peut aussi être difficile de bien garder le cap durant l'entretien, ce qui rend difficile la comparaison entre différents entretiens. Une bonne prise de notes est particulièrement importante pour rendre l'interprétation possible.

Investissez du temps et de l'argent dans la formation de ceux qui conduiront les entretiens semi-structurés. La formation devra porter sur la préparation de l'équipe, le contexte de l'entretien, le fait de savoir écouter, de savoir poser les questions, de savoir apprécier les réponses, de prendre des notes et d'effectuer un examen autocritique.

Les équipes en charge des entretiens de groupe doivent être attentives à certains détails, par exemple il faut utiliser un langage simple et évitez le jargon ou les expressions techniques pour être certain que tous les membres du groupe comprennent bien les questions. Il faut se renseigner à l'avance sur ce qui pourrait être politiquement ou culturellement sensible car ce type de sujets peut susciter de vives émotions et entraîner des conflits au sein du groupe.

9.11. TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES RÉSULTATS D'EXTRANTS

Tableau 16 Canevas de tableau de bord

Date	Code et libellé du résultat d'extrant	Intitulé des indicateurs	Valeurs de référence des indicateurs	Valeurs cibles des indicateurs	Valeurs réalisées cumulées	Écarts constatés
Taux d'exécution des activités concernées:						
Localités bénéficiaires:						
Nombre de bénéficiaires directs :	Hommes:		Femmes:			
Nombre de bénéficiaires indirects :	Hommes:		Femmes:			
Coût des tâches exécutées (cumul) :						
Coût des tâches exécutées (cumul) :						
Coût des tâches exécutées (cumul) :						
Coût des tâches exécutées (cumul) :						

9.12. BRAINSTORMING

9.12.1. Objectif

Faire émerger rapidement des idées d'un groupe sans aborder un débat détaillé. Un tel exercice permet de réfléchir de manière critique et créative, et de ne pas se contenter de produire une liste d'options, de réponses ou d'intérêts. Du point de vue du suivi-évaluation, cette méthode est souvent une première étape dans une animation et sera suivie par l'application d'autres méthodes.

9.12.2. Comment procéder?

a. Demandez d'abord au groupe de réfléchir et de trouver autant d'idées que possible sur le sujet traité. Vous pouvez pour cela leur accorder plusieurs minutes.
b. Demandez à chaque membre du groupe d'énoncer brièvement son idée. Les idées peuvent être représentées au moyen d'arbres conceptuels ou par la technique du groupe nominal en utilisant des symboles ou des mots. À ce stade, toutes les idées doivent être traitées sur un pied d'égalité. Ne laissez pas les participants entamer un débat.
c. Lorsque toutes les idées ont été notées sur un support visible pour tous (par exemple sur un tableau de papier ou sur un tableau noir), on peut alors commencer l'analyse.
d. Tous les points, sujets et questions qui ont été soulevés peuvent ensuite être regroupés, triés et classés par ordre de priorité.

9.12.3. Conseils pratiques d'utilisation

Notez bien que cette méthode ne peut, à elle seule, suffire pour collecter ou analyser des données.
Cette méthode peut donner des résultats avec les groupes restreints ou importants et peut ne prendre que cinq minutes selon le sujet, les détails nécessaires et le nombre de personnes. Un "brainstorming" ne doit pas prendre trop de temps, car son objectif est de lancer des idées qui pourront être discutées ultérieurement de manière approfondie.

Les participants trouvent généralement très difficile de ne pas formuler d'observation ou d'appréciation sur les idées issues d'un "brainstorming". Établissez dès le départ pour règle que tous les jugements énoncés au cours de la séance ne pourront être discutés que plus tard. Comme toujours lorsque vous utiliserez les méthodes d'animation de groupes, certains participants seront dominants par rapports aux autres. Pour éviter ce problème, vous pouvez distribuer des cartes à tous les participants pour qu'ils y inscrivent leurs idées ou leur demander de se réunir en petits sous-groupes.

9.13. GROUPE DE DISCUSSION

9.13.1. Objectif

Utiliser la discussion en groupe pour recueillir des renseignements de nature générale, préciser des détails ou recueillir les opinions sur un point précis auprès d'un petit groupe de personnes sélectionnées représentant différents points de vue. Cette méthode peut également servir à dégager un consensus. Aux fins du suivi-évaluation, les groupes de discussion sont utiles pour évaluer les opinions sur le changement, la qualité des services des projets ou des prestataires et pour recenser les domaines dans lesquels une amélioration a été notée.

9.13.2. Comment procéder?

a. Choisissez les participants (dans l'idéal, de quatre à huit personnes). En fonction de l'objectif que vous avez défini, vous pouvez travailler avec un groupe homogène ou avec un groupe hétérogène. Il vous est également possible de recourir à plusieurs groupes de discussion, dont chacun sera assez homogène, mais qui

seront très différents les uns des autres. Vous obtiendrez ainsi des comparaisons intéressantes.

b. Posez au groupe une question d'ordre assez général (par exemple, "Quel impact pensez-vous qu'une intervention particulière a eu sur l'utilisation durable des sols?").

c. Discutez de cette question durant la période de temps que vous vous êtes fixée à l'avance, soit une ou deux heures au maximum. Le facilitateur n'interviendra que très peu, uniquement pour s'assurer que toutes les personnes qui veulent s'exprimer peuvent le faire. Il vous sera peut-être nécessaire de répéter de temps en temps la question en utilisant des mots différents ou de vérifier que tout soit bien clair.

d. Prenez des notes détaillées du débat. Il est plus facile d'animer un groupe de discussion à deux – l'un pour animer la discussion et l'autre pour prendre les notes. Vous pouvez également enregistrer la discussion mais vous vous heurterez alors au problème habituel de transcription, qui prend du temps et a un effet inhibiteur sur le groupe.

e. Un moyen de vous assurer que l'information recueillie est fiable est de continuer à organiser des séances de groupe différentes jusqu'à ce que les données recueillies deviennent répétitives.

9.13.3. Conseils pratiques d'utilisation

Si l'animation du groupe est bonne, cette méthode peut permettre d'obtenir des informations détaillées. Elle favorise en général la richesse des réponses et vous offre également une précieuse occasion d'observer les discussions et de mieux comprendre les comportements, les attitudes, le langage et les sentiments. Toutefois, animer un groupe de discussion demande un savoir-faire considérable – à la fois pour animer le groupe et pour produire un compte rendu fidèle des réponses. La dynamique de groupe, notamment l'impact qu'auront les timides, les dominateurs, les perturbateurs, etc. peut faire obstacle au bon déroulement de la discussion.

Cette méthode peut être utilisée pour dégager un consensus. Toutefois, un petit groupe ne peut être représentatif de toutes les opinions, par exemple d'une organisation ou d'une communauté. Par ailleurs, si le groupe n'est pas assez homogène, les désaccords peuvent être très importants. Réfléchissez donc bien à sa composition.

Cette méthode peut vous fournir des informations bien ciblées plus rapidement et généralement à moindre coût qu'en faisant appel à une série d'informateurs clés ou d'enquêtes sociales plus structurées.

9.14. CANEVAS DE RAPPORT DE SUIVI TRIMESTRIEL

SOMMAIRE
SIGLES ET ABREVIATIONS
RESUME DU RAPPORT (en deux pages au maximum)
INTRODUCTION

- Rappel des projets en cours et leurs résultats poursuivis ;
- Analyse de l'avancement par rapport aux résultats attendus.

RESULTATS ATTEINTS

- Exposé et analyse des résultats atteints au cours de la période (par rapport aux résultats prévisionnels)

SITUATION DE MISE EN ŒUVRE

- État de réalisation des activités

Code et libellé des activités	Taux d'exécution au 1er trimestre	Difficultés rencontrées	Solutions apportées ou proposées
Activité 1.1.1.1			
Activité 1.1.1.2			
Activité 1.1.1.3			

- État de réalisation des activités

Code et libellé des résultats d'extrant correspondants	valeur de référence	Cible 1er trimestre	Valeur de l'indicateur au 1er trimestre	Écart par rapport à cible trimestrielle	Justification des écarts et mesures correctives
Extrant 1.1.1					
Extrant 1.1.2					
Extrant 1.2.1					

– Analyse des problèmes majeurs rencontrés au cours de la période.
– Mesures correctives prises et solutions proposées.

CONCLUSION
ANNEXES

9.15. MATRICE DES QUESTIONS DE CONTRÔLE DU CADRE LOGIQUE

Tableau 17 Questions de contrôle du cadre logique axé sur les résultats

NIVEAU	QUESTIONS DE CONTROLE DE LA LOGIQUE
Impact	•L'impact traduit-t-il le changement social souhaité en étroite relation avec le diagnostic effectué ? •L'objectif général permet-il de situer le projet dans un contexte plus vaste lui donnant sa raison d'être? •L'objectif général est-il suffisamment circonscrit pour avoir un sens compte tenu de la portée du projet? Évitez d'exprimer les objectifs généraux à un niveau excessivement général. •L'objectif général est-il reconnu et partagé par les acteurs concernés?
Effets	•Les effets formulés permettent-ils de résorber les problèmes identifiés ou de les réduire à des niveaux souhaités ? •L'objectif spécifique est-il l'exposé succinct de ce que le projet réalisera dans l'ensemble? •L'objectif spécifique est-il réaliste compte tenu des ressources, de la durée et du contexte d'intervention du projet?
Effets	•Les extrants formulés permettent-ils d'éliminer les causes sous-jacentes ou de les réduire à des niveaux souhaités ? •Prises conjointement les réalisations décrivent-elles l'ensemble des produits auxquels il faut parvenir pour que l'objectif spécifique soit atteint? Autrement dit, si l'on parvient aux réalisations prévues, l'objectif spécifique sera-t-il atteint? •Certaines réalisations attendues sont-elles inutiles pour atteindre l'objectif spécifique? •Les réalisations que le projet doit permettre d'obtenir sont-elles réalistes au regard de sa durée prévue? •Existe-t-il un ensemble d'actions concrètes qui peuvent être mises en œuvre pour obtenir chacune des réalisations prévues?
Pour tous les niveaux de résultats	•Tous les niveaux de résultats sont-ils compréhensibles pour les partenaires et acteurs du projet, et exprimés aussi clairement et succinctement que possible? •Tous les niveaux de résultats sont-ils SMART ?
Indicateurs	•Les indicateurs proposés sont-ils les meilleurs en termes de pertinence, de simplicité, de coût, de procédure et de délai d'obtention ?
Activités	•L'ensemble des activités relatives à chaque réalisation correspondent-elles aux principales actions à mener pour obtenir les réalisations attendues? •Certaines activités sont-elles inutiles pour obtenir les réalisations ou relèvent-elles logiquement d'une autre réalisation? •Est-il nécessaire de scinder certaines activités et de les affecter en partie à différentes réalisations? •Le niveau de détail est-il à peu près équivalent pour toutes les activités? Autrement dit, êtes-vous sûr que certaines activités ne se situent pas plutôt au niveau des réalisations alors que d'autres sont au niveau des tâches? •La liste des activités est-elle gérable (pas trop longue)?
Données de référence	•Les données de référence fournies par l'analyse situationnelle sont-elles exhaustives au regard du volume des résultats à suivre et à évaluer ? •Les données de références permettront-elles d'analyser les changements induits par l'intervention ? •Les données de référence prennent-elles suffisamment en compte les groupes cibles ?

9.16. CANEVAS DE RAPPORT DE BILAN ANNUEL

SOMMAIRE
SIGLES ET ABREVIATIONS
RESUME DU RAPPORT
INTRODUCTION

- Description succinct des faits marquants antérieurs au rapport ;
- Rappel des projets et leurs résultats poursuivis ;
- Analyse de l'avancement par rapport aux résultats attendus.

RAPPEL DES RESULTATS DE PERFORMANCES ET DES OPTIONS STRATEGIQUES

- Résultats d'effet ;
- Résultats d'extrant ;
- Résultats d'efficience de la gestion ;
- Stratégies annuelles du PDL.

RESULTATS ATTEINTS

- Exposé et analyse des résultats atteints au cours de l'année (par rapport aux résultats prévisionnels)

BILAN DE PERFORMANCES

- Bilan de réalisation des activités

Code et libellé des actions prévues	Taux d'exécution de l'année	Difficultés rencontrées	Solutions apportées ou proposées
Activité 1.1.1.1			
Activité 1.1.1.2			
Activité 1.1.1.3			

- Bilan de réalisation des extrants

Code et libellé des résultats d'extrant	valeur de référence	Cible annuelle	Valeur atteinte par l'indicateur	Écart par rapport à cible annuelle	Justification des écarts et mesures correctives
Extrant 1.1.1					
Extrant 1.1.2					
Extrant 1.2.1					

- État des résultats d'effet

Code et libellé des résultats d'effet	valeur référence	Cible	Valeur atteinte par l'indicateur	Écart par rapport à cible annuelle	Justification des écarts et mesures correctives
Effet1.1					
Effet1.2					
Effet 1.3					

- État de consommation des crédits par activités réalisées

Code et libellé des activités	Prévision de l'année(f CFA)	Exécution en fin d'année(f CFA)	Écart (f CFA)	Justification des écarts
Activité 1.1.1.1				
Activité 1.1.1.2				
Activité 1.1.1.3				
TOTAL				

- Analyse des relations avec les partenaires de mise en œuvre

N°	PARTENAIRE	OBJET DU PARTENARIAT	DUREE PARTENARIAT	APPRECIATIONS DU PARTENARIAT

- Analyse des problèmes majeurs rencontrés au cours de l'année.
  - Problèmes majeurs rencontrés;
  - Hypothèses et risques majeurs qui se sont manifestés;
  - Mesures correctives prises et solutions proposées.

COMMENTAIRES GENERAUX ET RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION

- Bilan des stratégiques annuelles ;
- Propositions alternatives pour améliorer les options stratégiques du PDL.

ANNEXES

9.17. MÉTHODES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT

Tableau 17 **Avantages et inconvénients des méthodes d'évaluation d'impact**

Méthode de comparaison	Base de comparaison	Avantage	Inconvénient
Avant/après le projet	Changements intervenus au cours du temps dans la zone du projet	Les moments pour effectuer la collecte des données sont clairement identifiés	– Il faut savoir quels sont les autres facteurs ayant influencé le résultat – Les changements observés peuvent être difficiles à expliquer, d'autres facteurs entrant en jeu
Avec/sans projet	Changements observés dans une zone géographique où le projet était présent et une autre où il ne l'était pas	Peut permettre d'expliquer plus facilement les causes du changement	Il peut être difficile de trouver des zones géographiques comparables
Échantillon témoin/ Groupe cible	Changements observés dans les groupes ciblés par le projet et dans des groupes analogues non ciblés	– Répond bien à l'aspect impact sur le groupe cible du projet – Peut aider à expliquer les causes du changement – Le groupe témoin étant dans la même zone que le groupe cible, le problème des disparités dues à des différences géographiques ne se pose pas	– Il se pose le problème moral de savoir que certains groupes exclus des possibilités de développement sont néanmoins utilisés pour mesurer le changement – On ne peut pas savoir avec certitude si les deux groupes sont comparables – Des changements apportés au projet à mi-parcours fausseront les constatations

9.18. MÉTHODE DU CHANGEMENT SIGNIFICATIF

9.18.1. Objectif

Repérer les cas de changement significatif/capital – à la fois positif et négatif – en liens avec les objectifs clés du projet au lieu d'examiner les tendances d'un phénomène donné. Du point de vue du suivi-évaluation, cette méthode peut aider à retracer l'historique d'un changement concernant des aspects difficilement quantifiables (par exemple "le renforcement des capacités" ou "l'équité entre les sexes").

9.18.2. Comment procéder ?

a. Demandez aux participants de recenser les aspects et types de changements qui, d'après eux, doivent faire l'objet d'un suivi. Ce seront les "domaines" dans lesquels les changements cruciaux seront suivis. Cette première étape est utile en elle-même, car il est demandé au groupe de recenser les points sur lesquels il est d'après lui d'une importance cruciale d'obtenir les résultats – ce qui requiert clarté et consensus. Ces changements peuvent être en rapport direct avec l'objectif général et l'objectif spécifique du projet mais peuvent également se rapporter à des questions transversales, par exemple "l'équité entre les sexes", que les partenaires de mise en œuvre et le personnel du projet souhaitent surveiller de près. Des exemples de domaines sont les suivants :

- évolution de la participation de la population aux groupements de crédit ;
- évolution de la durabilité des associations locales et de leurs activités ;
- évolution de l'utilisation des méthodes participatives par le personnel du projet avec les bénéficiaires ;
- évolution de la contribution du projet aux grandes orientations de l'État.

b. La fréquence de discussion doit également être décidée et dépendra du temps probable que prendront les évolutions. Certains changements demanderont plus de temps pour pouvoir être observés, alors que d'autres peuvent avoir lieu sur une base hebdomadaire. Une question simple sera alors préparée, par exemple: "Depuis notre dernière réunion, quel a été le changement le plus significatif se rapportant à... [INSÉREZ LE DOMAINE]?" ou "Au cours des trois derniers mois, quel est d'après nous le changement le plus significatif concernant... [INSÉREZ LE DOMAINE]?"

c. Si les discussions ont lieu en groupe, comme cela sera généralement le cas, la nécessité de se mettre d'accord sur le changement ou l'événement provoquera un examen approfondi et enrichissant de l'expérience des membres du groupe au cours de la période considérée, et suscitera un débat sur la raison pour laquelle tel ou tel changement est plus significatif que tel ou tel autre.

d. La réponse doit être vérifiable et doit donc être documentée en deux parties:
1) une description de ce qui s'est passé, avec suffisamment de détails pour permettre à une autre personne de la vérifier si nécessaire (ce qui s'est passé, avec qui, où, qui était là, quand l'événement a-t-il eu lieu, etc.), et 2) une explication de la raison pour laquelle ce changement spécifique a été choisi parmi tous ceux qui ont été mentionnés.

e. Les conclusions se rapporteront aux changements ou faits positifs ou négatifs découlant des activités du projet. Il est possible d'inclure expressément deux types de changements – négatifs et positifs – par domaine. Lorsque des changements négatifs ont été recensés, des mesures peuvent être décidées pour prévenir ou corriger le problème. Si une évolution positive est indiquée, des mesures peuvent alors être convenues pour la renforcer ou la diffuse
Conseils pratiques d'utilisation

Tester le libellé des domaines de changement avant d'en arrêter la liste finale est une bonne idée, pour s'assurer qu'il est clair pour tout le monde. Cette méthode n'entend pas expressément trouver une moyenne. Les changements sélectionnés ne sont pas représentatifs mais sont les plus significatifs. Si quelqu'un, par exemple un membre d'un Comité de Pilotage, souhaite connaître l'ampleur d'un changement donné, ce changement devient alors un indicateur dont le suivi sera assuré durant une période de temps définie par tout le monde.

La version originale de cette méthode a été utilisée dans une structure organisationnelle hiérarchisée, dans laquelle les groupements de microcrédit ont repéré quatre types de changements. Le personnel de terrain a quant à lui sélectionné les changements clés – par domaine – à l'échelle du bureau local du projet et les a communiqués au Siège. Au Siège, une sélection a également été faite parmi les comptes rendus concernant les changements provenant des divers bureaux locaux et a ensuite été soumise aux réunions semestrielles des bailleurs de fonds. Tous les comptes rendus relatifs aux changements (24 au total, 4 domaines x 6 mois) ont été réunis pour former quatre chapitres d'un rapport. Cette méthode permet donc de faire la synthèse de toute une série d'expériences et d'arriver à une structure de rapport et à une documentation facile à gérer.

Annexe IV

Liste finale des indicateurs proposés pour les objectifs de développement durable

Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont ventilés, le cas échéant, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, types de handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale).

Objectifs et cibles (tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030)	Indicateurs
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sou toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socle ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauves et personnes vulnérables)
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base 1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère qu ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Notes : L'annexe III contient une liste préliminaire des indicateurs proposés pour les objectifs de développement durable, dans laquelle les indicateurs encore à l'examen au moment de la présentation du document E/CN.3/2016/2, le 17 décembre 2015, sont signalés par un astérisque. L'actuelle annexe IV contient la liste finale et révisée des indicateurs, qui est le fruit des nouvelles discussions dont il est rendu compte dans le document de travail « Update on the work to finalize the proposals for the global indicators for the Sustainable Development Goals », qui sera posté sur le site Web de la Commission de statistique (unstat.un.org.unsd/statcom/). En conséquence, aucun indicateur de cette annexe n'est précédé d'un astérisque.

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes[a] 1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) [a] 1.5.3 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe[a]
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté 1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnel des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

[a] Un Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe créé par l'Assemblée générale (résolution 69/284) élabore une série d'indicateurs pour mesurer les progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Ces indicateurs reflèteront en fin de compte les accords intervenus sur les indicateurs du Cadre de Sendai.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particuli des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiqu agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheress aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plant bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme 2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles etla mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques 2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutienà la production agricole 2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires e de produits dérivés et à faciliter laccès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien - être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion daccouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau- nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale 12 pour 1 000 naissancesvivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventionscontre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques 3.4.2 Taux de mortalité par suicide
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiant et d'alcool	3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie 3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accè à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)
	3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant
	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)
	3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins le normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfan et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.1 Proportion d enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe 4.2.2 Taux de participationà des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles)pour tous les indicateurs dans le domaine de l éducation de cette liste pouvant être ventilés
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessair pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) laformation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants

de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous uncadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains[conformément aux indicateurs définis dans le cadrede l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d enseignants dans a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant promouvoir, faire respecter et suivre l'applicationdes principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutesles formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille en fonction du contexte national	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative 5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Objectif 6. Garantir l 'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant deservices d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportio d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondia le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvement et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau 6.4.2 Niveau de stress hydrique: prélèvements deau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) 6.5.2 Proportion debassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et leslacs	6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de leau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l 'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne s, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalementdes carburants et technologies propres
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des ÉtatsUnis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de'Investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructureet à la technologie nécessaires aux services de développement durable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	I.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
8.2 Parvenir à un niveau élevéde productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secte non agricoles, par sexe

Objectif 6. Garantir l 'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant deservices d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportio d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondia le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvement et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau 6.4.2 Niveau de stress hydrique: prélèvements deau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) 6.5.2 Proportion debassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et leslacs	6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de leau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à lamélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l 'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne s, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalementdes carburants et technologies propres
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des ÉtatsUnis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de'Investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructureet à la technologie nécessaires aux services de développement durable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	I.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
8.2 Parvenir à un niveau élevéde productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secte non agricoles, par sexe

et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	
8.4 Améliorer progressivement,jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les mod de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 8.4.2 Consommation matérielle nationale consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeu égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer letravail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et no mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration 8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance 8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tarisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous au services bancaires et financiers et auxservices d'assurance	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes 8.10.2 Proportion d adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution finandère ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégiemondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, dici à 2030, augmenter nettement la contribution de lindustrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de lemploi total
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés	9.3.1 Proportiondes petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1 Émissions de CO_2 par unité de valeur ajoutée
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulierdes pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche développement en proportion du PIB 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable etrésiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique , notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportiondans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l 'autre	
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, d leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour de: motifs interdits par le droit international des droits de omme
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforce l'application des règles	5.1 Indicateurs de solidité financière
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que cellesci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	6.1 Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisatior internationales

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment p la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination 10.7.2 Nombre de paysayant mis en œuvre des politiquesvisant à bien gérer les migrations
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spéci et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits denvois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacitésde planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l' ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau

	d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financeme privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées p les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personne en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes[a] 11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base[a]
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et type de handicap 11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, type de handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)[a] 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe[a]

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la constructionde bâtimentsdurables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments en utilisant des matériaux locaux
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommatic et deproduction durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et d capacités des pays en développement	12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimise leurs effets négatifs sur la santé et lenvironnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et l réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	12.6.1 Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans daction en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions [b]	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe [a] 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes [a]
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un

[b] Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

	plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide
	13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement
13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacité
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce [c]	14.6.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

[c] Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique o institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur ledroit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et desécosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion dela surface émergée totale couverte par des zones forestières 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et le inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées 15.4.2 Indice du couvert végétal des montagnes
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la Liste rouge
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages

15.7 Prendre d'urgencedes mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquerles espèces prioritaires	15.8.1 Proportion des pays adoptant une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisatior durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge 16.1.2 Nombre de décès liésà des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) 16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et form d'exploitation
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)
	16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique de pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institution publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale
	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	16.8.1 Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisatior internationales
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d actes detorture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents
	16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions onstitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir etappliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
	17.1.2 Proportion du budget national financé par impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moin avancés, en proportion du revenu national brut de pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total 17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
Technologie	
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet
Renforcement des capacités	
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement

Commerce	
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociation dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
Questions structurelles	
Cohérence des politiques et des structures institutionnelles	
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politique de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvret et de développement durable	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planificationpropres auxpays
Partenariats multipartites	
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fondsur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des ÉtatsUnis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

Données, suivi et application du principe de responsabilité	
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d 'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logemer au cours des10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%